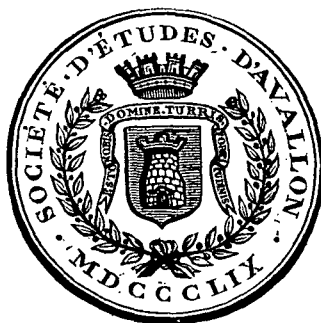


BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES  
D'AVALLON

---

15<sup>me</sup> ANNÉE. — 1874.

---



AVALLON  
IMPRIMERIE ÉMILE ODOBÉ  
23, RUE DE LYON, 23

---

1875



**BULLETIN**  
**DE LA**  
**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES**  
**D'AVALLON**

---

Bien que la Société insère au Bulletin les articles lus en séance et acceptés par la Commission, elle n'entend pas en approuver le contenu ni en prendre la responsabilité.

---

**BULLETIN**  
**DE LA**  
**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES**  
**D'AVALLON**

---

15<sup>me</sup> ANNÉE. — 1874.

---

**LISTE DES MEMBRES**  
**DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1874.**

---

**MEMBRES HONORAIRES.**

- MM.** le Sous-Préfet, Président d'honneur.  
Le Maire.  
Le Président du Tribunal civil.  
L'Archiprêtre curé de Saint-Lazare d'Avallon.  
Le Curé de Saint-Martin d'Avallon.

## MEMBRES TITULAIRES.

MM.

- ALLOURRY Théodore, propriétaire, Avallon.  
ANSTRUDE (le baron d'), propriétaire au château d'Anstrude.  
BARBIER, lieutenant-colonel d'infanterie.  
BARDIN Alfred, ancien professeur au collège.  
BAUDENET Robert, propriétaire, Avallon.  
BAUDOIN Paul, architecte, Avallon.  
BERTIER (le comte de) Alphonse, Sauvigny-le-Bois.  
BÉTHERY DE LA BROUSSE, Théodore, Avallon.  
BREUZE (de) Anatole, substitut, Avallon.  
BIDAULT Adolphe, juge honoraire, Avallon.  
BONICHON, sous-inspecteur des enfants de l'hospice de Melun, Avallon.  
BORDA (de) Gustave, au château d'Island.  
BREUILLARD Charles, docteur en médecine, Avallon.  
CAMBUZAT, inspecteur général des ponts-et-ch., Paris.  
CHARMASSE (de) Anatole, Autun.  
CHASTELLUX (le comte de) Henri, licencié ès-lettres, au château de Chastellux.  
COUTURAT-ROYER, banquier, Avallon.  
DEGOUVENAIN Louis, archiviste paléographe.  
DELÉTANG Calixte, notaire honoraire, conseiller d'arrondissement, Joux-la-Ville.  
DESFOURNEAUX Jules, Vézelay.  
DESTUTT D'ASSAY Charles, Tharoiseau.  
DESTUTT D'ASSAY Henri, Tharoiseau.  
DESTUTT D'ASSAY Léonce, Tharoiseau.  
DODOZ Camille, président du tribunal, Avallon.

- DOMECY (de) père, maire, au château de Domecy-sur-le-V.  
DOMECY (le baron de), au château de Domecy.  
DORNAU Frédéric, propriétaire, Maison-Dieu.  
DROIT, curé d'Island.  
ÉTAULES (d') Jules, commandant du génie en retraite,  
Avallon.  
FAULQUIER, propriétaire, Avallon.  
GADRET Claude, curé, Domecy-sur-Cure.  
GAGNIARD Edmi père, docteur en médecine, Avallon.  
GAGNIARD Edmi fils, idem.  
GALLY Michel (l'abbé), curé de Saint-Martin d'Avallon,  
président de la Société d'Études.  
GAND Alphonse, sous-inspecteur des forêts en retraite,  
Avallon.  
GARIEL Ernest, propriétaire industriel, Vassy-lès-Avallon.  
GARNUCHOT Charles, idem.  
GARNUCHOT Ferdinand, idem.  
GAULON, conducteur des ponts-et-chaussées, Avallon.  
GOUREAU Charles, colonel du génie en retraite, Santigny.  
GUILLIER Léonard, capitaine en retraite, ancien maire,  
Vézelay.  
HENRY Waast (l'abbé), curé doyen de Quarré.  
HEYNEMANS, peintre, Avallon.  
HOTTOT Albert, propriétaire, Avallon.  
JANIN, principal du collège d'Avallon.  
JAUFFRET, procureur de la République, Avallon.  
JOACHIM, aumônier du collège et de l'hospice, Avallon.  
JORDAN Gabriel, avocat, Avallon.  
JORDAN Hippolyte, propriétaire au Vault-de-Lugny.  
KIEFFER, propriétaire de l'usine à gaz, Avallon.  
LABARRE (de) Louis, à la Fredonnière, par Mondoubleau  
(Loir-et-Cher).

- LAIROT, curé de Joux-la-Ville.  
LAPORTE, directeur de l'école communale, Avallon.  
LECOMTE Benjamin, rentier, Avallon.  
LIEDHABER (baron de), ingénieur, Avallon.  
MINARD Jean, curé de Pontaubert.  
MOREAU François, licencié ès-sciences, ancien professeur  
de mathématiques au collège d'Avallon.  
MOTHERÉ, curé de Vassy-lès-Avallon.  
ODOBÉ Émile, imprimeur, Avallon.  
PERRIN, juge d'instruction, Avallon.  
PESLIER Jean, ancien professeur au collège d'Avallon.  
PETIT Ernest, propriétaire, Vausse.  
POULIN Frédéric, licencié ès-lettres, Avallon.  
POULIN, juge-suppléant, Avallon.  
PRUNEAU, docteur en médecine, l'Isle-sur-le-Serein.  
RADOT, receveur municipal, Avallon.  
RAUDOT Réglois, député, Orbigny.  
RAYNAUD Eugène, organiste de l'église Saint-Lazare  
d'Avallon.  
RENAUD fils, vétérinaire, Avallon.  
RENOULT, secrétaire du parquet de la cour de cassation.  
RICHARD Félix, agent général de l'*Abeille*, Avallon.  
RICHARD Louis, propriétaire, Avallon.  
SCHNEIT (le baron), peintre d'histoire, Avallon.  
TRÉBONS (le vicomte de), propriétaire, Avallon.  
VAULGREANT (de) Gustave, propriétaire au Vault.  
VIRIEU (le comte de) Ludovic, propriétaire, membre du  
conseil général de l'Yonne, au château d'Annoux.
-

## MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALBRIER Albert, Dijon.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste de l'Aube, Troyes.

BEAU, curé de Mailly-la-Ville.

BAUDIAU, curé de Dun-lès-Places (Nièvre).

BOROT, juge, Chaumont (Haute-Marne).

BOUCHARDAT, professeur à la faculté de médecine de Paris.

BRENOT, ancien chef d'institution, Dijon.

BRÉVILLE (de), substitut du procureur général, Paris.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'An-cy-le-Franc.

CHATEL Eugène, archiviste du Calvados, Caen.

COCHET (l'abbé), inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure.

CURMER (l'abbé), vicaire de Saint-Vincent-de-Paul, Paris.

DESPLACES DE CHARMASSE, vice-président de la Société éduenne, Autun.

GOURJU, chef d'institution à Dijon, ancien professeur de philosophie.

GUYET, secrétaire général de la Société littéraire de Lyon.

MAGNIEN, ancien principal du collège d'Autun.

MARCHAND, conservateur du cabinet d'histoire naturelle à Dijon.

MARTIN, professeur au lycée de Rennes.

MEUNIER Camille, secrétaire-général de la préfecture de la Meurthe.

PORTE, proviseur du lycée de Châteaunouveau.

**PARROT** Armand, membre de la Société académique de  
Maine-et-Loire.

**POULIN** Albert, professeur de mathématiques au petit sé-  
minaire d'Auxerre.

**QUANTIN**, archiviste de l'Yonne, Auxerre.

**RADOT** Vallery, ancien bibliothécaire du Louvre.

**ROSSIGNOL**, conservateur du musée de Saint-Germain.

**SOULTRAIT** (le comte de), vice-président de la Société  
Nivernaise.

**SMYTTÈRE** (de), membre de la Société des Sciences de  
l'Yonne.

**VIBRAYE** (le marquis de), Paris.

**VILLEFOSSE** (de), archiviste paléographe, Paris.

---

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

La Société des Sciences historiques et naturelles de  
l'Yonne, Auxerre.

La Société Archéologique, Sens (Yonne).

La Société Éduenne, Autun (Saône-et-Loire).

La Société Nivernaise des sciences, lettres et arts,  
Nevers (Nièvre).

La Commission Archéologique de la Côte-d'Or, Dijon.

La Société des Antiquaires de Normandie.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-  
Saône.

La Société archéologique de Castres (Tarn).

La Société des sciences historiques et naturelles de  
Semur (Côte-d'Or).

La Société d'archéologie de Melun (Seine-et-Marne).

L'Académie de Maine-et-Loire.

La Société des sciences de Château-Thierry (Aisne).

La Société de statistique de Marseille.

L'Académie du Gard, Nîmes.

---

M E M B R E S

DU BUREAU D'ADMINISTRATION

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1874.

---

*Président.*

M. l'abbé GALLY, curé de Saint-Martin.

*Vice-Président.*

M. F. MOREAU.

*Secrétaires.*

MM. Gabriel JORDAN.

EDMI GAGNIARD père.

XII MEMBRES DU BUREAU D'ADMINISTRATION

*Trésorier.*

M. PESLIER, ancien professeur au collège d'Avallon.

*Archiviste.*

M. P. BAUDOIN, architecte.

*Conservateur du Musée de la ville d'Avallon.*

M. Alfred BARDIN, ancien professeur au collège.

*Membres de la Commission d'examen des travaux à insérer au Bulletin de la Société d'Études.*

MM. Robert BAUDENET.

BIDAULT, juge honoraire au tribunal d'Avallon.

POULIN, ancien professeur de rhétorique, licencié ès-lettres, Avallon.

---

---

# PHYSIOLOGIE DU REPOS

---

## ÉTUDE

SUR LE

# REPOS DU DIMANCHE

AU POINT DE VUE HYGIÉNIQUE ET PHYSIOLOGIQUE

---

*L'homme n'est ni ange ni bête, il est homme ;  
ne soyons ni moralistes, ni vétérinaires,  
soyons médecins.* Dr TESSIER.

---

## INTRODUCTION

### I.

Depuis un siècle environ, et surtout depuis un demi-siècle, un grand nombre de découvertes scientifiques et d'inventions industrielles ont transformé le travail de l'homme. En même temps que ces inventions et ces découvertes, un nombre au moins

égal d'idées nouvelles ont surgi qui ont modifié considérablement les sentiments de l'homme et sa manière de vivre.

Ces modifications apportées si promptement dans les idées et les mœurs ont été étudiées et expliquées avec plus ou moins de succès par un grand nombre de philosophes et de moralistes, qui, en se plaçant à des points de vue différents, ont tiré des conséquences également très-différentes.

L'autorité et la compétence nous font défaut pour juger ce qui a été dit concernant l'influence de ce que l'on appelle les *idées nouvelles* sur l'économie politique, la morale et la religion : nous nous attacherons simplement à montrer comment, au seul point de vue de l'hygiène, le mouvement fébrile imprimé de nos jours à l'activité humaine produit des modifications considérables, bien que peu étudiées jusqu'ici, dans le développement physique et intellectuel de l'espèce humaine, modifications se révélant par toutes sortes de maladies et de dégénérescences que nous ne ferons qu'indiquer de la façon la plus sommaire, laissant à d'autres plus expérimentés le soin de diriger leurs investigations et leurs travaux vers ce sujet encore tout nouveau.

Sans vouloir entrer dans le détail des causes qui ont produit cette suractivité dans le travail de l'homme, on peut affirmer que l'imprimerie, la vapeur, l'électricité et, en général, toutes les inventions dues au progrès des sciences physico-chimiques, en facili-

tant et multipliant les relations ainsi que les moyens d'instruction, et en satisfaisant tous les besoins de la vie matérielle, ainsi que les caprices et les exigences du luxe, ont singulièrement changé le cours des idées et la manière de vivre de la génération actuelle.

Parmi ces idées nouvelles, on peut citer en première ligne certains principes qui, à tort ou à raison, mais sans aucun doute au détriment de l'hygiène, sont définitivement entrés dans les mœurs et la plupart des lois de la société contemporaine : nous voulons parler de l'égalité civile et de la liberté.

Un aliéniste distingué, dans un travail sur lequel nous reviendrons (1), a particulièrement insisté sur ces deux causes pour expliquer l'accroissement considérable et progressif des maladies mentales à notre époque. On ne peut nier que la suppression de la liberté testamentaire, suppression qui a donné lieu à l'égalité des enfants devant l'héritage paternel, et que la proclamation de l'égalité absolue des citoyens devant toutes les carrières et les emplois publics, n'aient considérablement accru l'ambition et le travail de l'homme, par suite de la nécessité où se trouve ce dernier de reconquérir par le travail son patrimoine amoindri, en même temps qu'une concurrence sans limites l'oblige à redoubler d'efforts et d'activité pour ne pas se voir distancer et abattre par ses rivaux, qui ne manquent jamais.

(1) Lefebvre, — *De la Folie paralytique* ; — Bruxelles, 1870.

Une école d'économistes, à la tête de laquelle se trouve M. Leplay (1), a jugé fort sévèrement certaines innovations du code civil, et principalement l'abolition de la liberté testamentaire, qui, selon l'éminent publiciste que nous venons de citer, est une mesure niveleuse et révolutionnaire au premier chef; car elle amène la stérilité des mariages, le partage forcé, la ruine de la petite propriété et la formation de ce que cet auteur a appelé les propriétaires indigents.

*Quoi qu'il en soit de ces doctrines, que, pour notre compte, nous adoptons sans restriction, mais à propos desquelles de graves dissensions se sont élevées dans le monde savant, un fait indéniable et dont nous ne nous chargeons pas d'énumérer les différentes causes physiques et morales, c'est que, de nos jours, l'activité humaine a pris, sous toutes ses formes, un accroissement considérable, qui se trouve être en complet désaccord avec les lois et les conditions les plus élémentaires du fonctionnement normal de la vie. « De nos jours, dit le docteur Lefebvre (2), l'humanité s'est éprise d'une activité fébrile. Il y a entre la vie morale des générations qui nous ont précédés et la nôtre, la même différence qu'entre l'état apyrétique, où le pouls est calme et la peau fraîche, et l'état fébrile, où la peau brûle et le pouls se pré-*

(1) Leplay — *De l'Organisation de la Famille*; — Paris, 1871.

(2) *Ouv. cit.*, p. 49.

cipite. Nous ne saurions plus marcher du pas tranquille et pacifique de nos aïeux ; nous traversons la vie au pas de course, et notre devise à tous, c'est la devise ardente des Américains : en avant, en avant ! C'est tellement là le besoin de notre temps qu'il semble que le génie industriel moderne ait concentré ses efforts sur un seul problème : aller vite, dévorer le temps et l'espace, faire voyager l'homme avec la rapidité de l'ouragan, et la pensée avec la rapidité de la foudre ; construire des machines qui produisent en un jour, en une heure, ce que nos pères produisaient en une année..... » Rien de plus exact que ce tableau de l'activité dévorante de la génération actuelle, activité qui fait, tous les jours, de trop nombreuses victimes, et à propos de laquelle un physiologiste éminent a pu dire : « Avec nos mœurs, nos passions, nos misères, l'homme ne meurt plus, il se tue (1). »

On pensait et on a répété sur tous les tons qu'après l'invention de la vapeur et des engins innombrables qui remplacent et centuplent la force humaine pour la confection de tous les objets nécessaires à la vie, le travail manuel serait beaucoup moins assujettissant, et que l'ouvrier aurait plus de temps à lui pour se livrer à des occupations plus nobles et se rapprocher autant que possible de l'idéal de l'homme libre, jouissant en paix de tous les biens de l'existence. Il n'en a rien été de tous ces beaux rêves, et c'est même tout le contraire qui est arrivé,

(1) Flourens. — *De la Longévité humaine*. — Paris, 1871.

par suite des besoins croissant toujours avec la consommation, et de la passion insatiable du luxe.

Il serait facile de montrer, à l'aide de nombreux documents, comment l'ouvrier d'aujourd'hui travaille incomparablement plus que celui d'autrefois. Sans vouloir remonter trop haut, voyons ce qui se passait à cet égard, il y a un siècle et demi. Vauban, dont le témoignage a une grande valeur, nous apprend, dans son livre sur la Dîme royale, qu'au commencement du dix-huitième siècle (1), le nombre des jours de travail se réduisait à cent quatre-vingts par an. Pour faire ce calcul, Vauban prend pour exemple l'ouvrier tisserand, et suppose, d'une façon aussi exacte que curieuse en détails, les différents jours de repos. On voit qu'à cette époque, le peuple, en comptant le repos obligé des dimanches et fêtes chômées qui lui plaisait fort, ne travaillait pas en réalité et ne demandait pas à travailler plus d'un jour sur deux. Inutile d'ajouter qu'en dehors de ces nombreux jours de repos, les journées laborieuses étaient beaucoup moins bien employées, et cela, pour plusieurs raisons d'ordre économique et moral : on était moins âpre au gain, et puis le travail à *la journée* était presque général, tandis que le travail à *la tâche* ou *aux pièces* date d'une époque relativement très-récente.

On trouvera, sans aucun doute, qu'au point de vue du progrès de la civilisation, en attachant à cette

(1) Vauban — *Dîme royale*, page 93. — 1708.

expression le sens qu'on lui donne de nos jours, les jours de repos étaient beaucoup trop nombreux à cette époque, mais nous espérons ne pas être contredit en affirmant qu'au point de vue de la limite naturelle des forces de l'homme et de la manifestation normale de ces forces, ce genre d'existence était plus conforme aux lois de la nature. D'ailleurs, si l'on ne veut pas exagérer les choses, il faut tenir compte de la façon dont le peuple se nourrissait à la même époque. Vauban nous apprend, dans le même ouvrage, que l'ouvrier ne mangeait de viande que deux ou trois fois par an, et ne buvait jamais de vin ; sa nourriture consistait en pain d'orge et d'avoine non blutées, en laitage, fruits et légumes. L'organisme ne pouvant produire plus de forces qu'on ne lui en donne, on comprend qu'avec un pareil régime le rendement de la machine humaine devait être bien inférieur à celui d'aujourd'hui. Cent soixante ans se sont écoulés depuis cette époque, à laquelle vivaient nos arrière-grands-pères, et nous voyons un changement radical survenu dans les habitudes des populations laborieuses. Aujourd'hui l'ouvrier, surtout des villes, mange, tous les jours, de la viande, de beau pain de froment, et boit du vin ; il est également mieux vêtu et mieux logé ; par contre, il travaille avec beaucoup plus d'activité, et cela, presque tous les jours de l'année. Peut-on dire cependant qu'au commencement du dix-huitième siècle, la race était moins belle, moins vigoureuse et moins prolifique qu'aujourd'hui ? Beaucoup d'ob-

servateurs ne le pensent pas, et nous ferons en sorte de faire prévaloir cette opinion, en montrant qu'en plein dix-neuvième siècle, il existe encore certaines populations qui, pour différentes causes, restées rebelles aux influences des idées et des mœurs contemporaines, ont conservé cette force physique et cette vigueur morale, complètement inconnues désormais partout où règnent ces idées et ces mœurs.

---

## II.

En étudiant l'influence nécessaire et bienfaisante du repos, principalement du repos hebdomadaire, sur la santé et le développement de l'homme, nous aurons surtout en vue la forme la plus générale de l'activité humaine, c'est-à-dire le travail, qu'il soit physique ou intellectuel, pourvu qu'il soit productif. Toutefois, nous ne cesserons pas d'avoir présente à l'esprit cette activité considérée sous toutes ses formes, même quand elle a pour objet le plaisir, et nous

essayerons de montrer que, dans tous les cas, cette activité a besoin d'une trêve, d'un repos périodique pour se retremper et pouvoir continuer à se manifester dans le sens de ses destinées.

C'est à tort, selon nous, que les observateurs contemporains qui ont décrit les différentes causes de dégénérescence de la race humaine, ont omis complètement ou n'ont guère fait que mentionner à la légère le travail violent, fiévreux et incessant auquel l'homme se livre de nos jours. Morel (1), qui, dans son excellent ouvrage sur les dégénérescences de l'espèce humaine, a étudié l'action des émanations palustres, d'une alimentation exclusive, ou insuffisante ou délétère, de l'habitation dans des centres trop peuplés ou malsains, de l'opium, du tabac et surtout de l'alcoolisme, s'est quelque peu appuyé sur l'atmosphère et les labeurs de certaines industries, mais sans parler de l'influence du travail en général. Thouvenin, dans son Mémoire sur l'influence que l'industrie exerce à l'égard de la santé des populations, admet qu'à part un certain nombre d'exceptions peu nombreuses, l'industrie en général n'exerce pas directement d'influence fâcheuse sur la santé des ouvriers (2). Il constate le mauvais état sanitaire qui règne toujours dans les centres

(1) B.-A. Morel — *Traité des Dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine, et des causes qui produisent ces variétés maladives.* — Paris, 1857.

(2) *Annales d'Hygiène*, t. XXXVII, p. 110.

industriels, mais il en trouve la raison dans les conditions de la naissance, dans le vice des habitations, dans les prédispositions héréditaires aux affections scrofuleuses, vénériennes, tuberculeuses, etc. ; dans l'insuffisance des aliments, dans l'immoralité précoce, dans l'ivrognerie, dans le travail prématuré, et, nulle part, il ne mentionne le travail exagéré comme une cause permanente et majeure de dégénérescence. Nous montrerons qu'un grand nombre de ces mauvaises conditions, telles que le vice des habitations, l'alimentation insuffisante, etc., existent chez certaines populations agricoles, sans que pour cela leur état sanitaire ne soit très-satisfaisant, relativement à celui des populations industrielles. Nous ferons également en sorte de montrer, dans le cours de cette étude, que tous ces vices dont on a étudié et mis au jour les tristes connaissances, ont le plus souvent leur origine et leurs causes dans le travail excessif que l'homme s'impose à notre époque, travail qui l'oblige, physiologiquement parlant, à gaspiller et, pour ainsi dire, à brûler son existence.

Cette lacune que nous venons d'indiquer dans deux auteurs estimés, on la constate chez tous les hygiénistes contemporains. Le plus grand nombre des médecins, dans les conseils qu'ils sont appelés à donner à leurs malades, omettent presque toujours la prescription du repos, qui est cependant le meilleur remède à employer dans la plupart des maladies chroniques affectant les gens occupés. Pour remplacer cette prescription si simple et si utile, ils ont

recours à un grand nombre de médicaments plus ou moins violents et dangereux, qui, tout en procurant aux malades une amélioration plus apparente que réelle, ne font guère que précipiter ou enrayer la marche des symptômes, sans que le résultat soit plus satisfaisant. Ce n'est pas que nous voulions nier la bonne influence d'un grand nombre d'agents thérapeutiques employés à propos, mais nous croyons devoir signaler un abus auquel ont trop souvent recours les médecins; ils s'en excusent, il est vrai, par la raison, assez plausible malheureusement, qu'ils sont impuissants à lutter contre le courant qui semble entraîner irrésistiblement la génération actuelle.

La dégénérescence, ou, pour nous servir d'une expression moins exagérée, l'abâtardissement de la race humaine par le travail continu, ne faisait aucun doute pour les anciens, dont l'état social, admirable sous certains rapports, avait pour principal fondement l'esclavage, fait considérable, oublié trop souvent par certains hommes politiques contemporains, qui donnent comme exemples à imiter les républiques antiques. Les récits des différents auteurs s'accordent tous dans la description de cette race d'hommes, qui n'étaient pas regardés comme des personnes, mais comme des choses, et dont le nombre était de beaucoup supérieur au chiffre des citoyens libres. Par contre, ces derniers, grâce à leur genre de vie, qui les exemptait de tous les travaux pénibles et grossiers, et à la direction toujours noble qu'ils donnaient à leur activité, en

prenant part à l'administration des affaires publiques, et en cultivant, sous toutes leurs formes, le beau et bien, constituaient une race d'hommes véritablement supérieure au physique comme au moral. Malgré tout, les esclaves, qui représentaient une partie de la fortune de leur maître ayant sur eux droit de vie et de mort, et qui, en somme, constituaient également la fortune de l'Etat, étaient ménagés en ce qui concerne la quantité de travail qu'ils avaient à produire; chez les Hébreux, ils bénéficiaient du repos du sabbat; chez plusieurs autres peuples, ils avaient également leurs jours de repos, tels que les Saturnales chez les Romains. A Athènes, par exemple, l'esclavage était relativement fort doux : lorsqu'un maître maltraitait un esclave, il était permis à ce dernier de le citer devant le magistrat, et de demander à être vendu à un autre maître. Le christianisme est venu pour détruire cette inégalité, qui constituait un état de choses si déplorable pour la majorité des êtres humains; il prescrivit aux maîtres de nouveaux devoirs, et donna aux esclaves de nouveaux droits; c'est ainsi qu'on est arrivé progressivement à l'égalité devant Dieu et devant la loi.

Aujourd'hui, en même temps que la doctrine du christianisme est battue en brèche par un grand nombre d'écoles philosophiques, et que la morale de l'Évangile est de moins en moins pratiquée dans toutes les classes de la société, la situation physique et morale de l'ouvrier, surtout de celui qui travaille dans les ateliers et les manufactures, semble devenir

de plus en plus pénible, de telle sorte que, si on la compare à celle de l'esclave antique, elle peut, dans bien des cas, paraître encore plus précaire. En ce qui concerne la quantité de travail produite, par exemple, il n'est pas douteux que l'ouvrier du dix-neuvième siècle travaille beaucoup plus que l'esclave antique, qui n'était pas stimulé par l'aiguillon de la faim et des passions. Selon M. Leplay (1), ce malheureux sort fait aux ouvriers, et dont ils se plaignent amèrement, est dû en grande partie à l'oubli des traditions et des anciennes coutumes, que, depuis un siècle environ, on s'efforce de calomnier et de tourner en ridicule sans la moindre raison. C'est ainsi que l'isolement, l'abandon dans lesquels se trouve l'ouvrier, sont le fait de la suppression d'anciennes institutions, telles que les corporations, les maîtrises, qui n'ont été remplacées par aucune institution nouvelle. Il ne s'agit pas, bien entendu, de revenir complètement à ces anciennes coutumes, qui sont incompatibles avec la liberté du commerce et de l'industrie, mais on aurait pu au moins conserver ce qu'elles avaient de bon dans le sens général, pour l'adapter aux nouvelles conditions d'existence faites aux ouvriers par les exigences de l'industrie nouvelle. Parmi ces traditions tombées dans l'oubli, au grand détriment de tous les travailleurs, celle du repos hebdomadaire est, selon nous, la plus importante, d'autant plus qu'ayant son fondement sur la grande loi physiologique du repos,

(1) *De l'Organisation du Travail*. — Paris, 1871.

elle ne peut être remplacée par aucun expédient. Aussi les nations les plus libres du monde civilisé, telles que l'Angleterre et la République des Etats-Unis, ont-elles senti dans leur sagesse pratique qu'il était d'une importance capitale de maintenir chez elles le respect et l'observation d'une tradition aussi salutaire. Ces peuples, chez lesquels l'industrie et le commerce ont atteint le plus haut degré de prospérité, et dont la devise « *times is money*, » le temps c'est de l'argent, traduit merveilleusement leur âpreté au travail, ont cependant compris que le repos du dimanche était une coutume tellement indispensable au progrès économique et social, qu'ils n'ont pas craint, malgré leur culte bien connu pour la liberté individuelle, de rendre ce repos obligatoire par une législation très-rigoureuse.

---

### III.

Depuis un certain nombre d'années, la question du repos hebdomadaire a préoccupé assez vivement les esprits en France ; aussi, plusieurs écrivains

philosophes, moralistes ou chrétiens, se sont-ils appliqués à montrer, chacun dans leur sphère, les avantages qu'on peut retirer de cette bienfaisante coutume, tant au point de vue économique et social qu'au point de vue religieux. Tout dernièrement encore, l'Académie des Sciences morales et politiques mettait ce sujet au concours, dans les termes suivants : « De l'utilité du Repos hebdomadaire pour les Enfants et pour les Adultes au triple point de vue de la Morale, de la Culture intellectuelle et du Progrès de l'Industrie..... » Ce programme a provoqué l'apparition de deux ouvrages importants, couronnés par l'Académie, qui forment ensemble un tout complet, et dans lesquels, outre un grand nombre d'idées originales, se trouve reproduit et commenté tout ce qui a été dit jusqu'ici sur la raison d'être et la grande utilité du repos hebdomadaire. L'un de ces ouvrages, celui qui contient le plus de développements est de M. Lefort (1), avocat à la Cour d'appel, auteur déjà connu par plusieurs ouvrages d'économie politique; l'autre, plus court, mais non moins substantiel, est de M. Hayem (2), grand manufacturier qui, à une connaissance pratique des besoins de la classe ouvrière, joint une vaste instruction. Nous n'entreprendrons pas d'analyser ici ces deux ouvrages rem-

(1) *Du Repos hebdomadaire au point de vue de la Morale, de la Culture intellectuelle et du Progrès de l'Industrie*, par Lefort, avocat à la Cour d'appel. Paris 1874.

(2) *Le Repos hebdomadaire* (Origine, histoire, législation, utilité, application aux classes ouvrières), par Julien Hayem. Paris, 1874.

plis de faits intéressants et de raisons concluantes en faveur de la thèse qu'ils soutiennent. Nous nous permettrons seulement de regretter qu'après avoir accumulé autant de preuves si convaincantes, ces deux auteurs, fidèles d'ailleurs au programme qui leur était tracé par l'Académie, aient critiqué assez vivement, bien qu'avec modération dans les termes, la célèbre loi de 1814, qui, selon eux, devrait disparaître de nos codes.

En exprimant ce regret, nous sommes heureux de partager l'opinion de la majorité des auteurs qui ont traité du repos hebdomadaire : ils n'ont trouvé qu'un moyen pratique pour faire respecter ce repos ; c'est d'avoir recours à une loi rigoureusement observée. Et cependant, parmi ces auteurs, on peut citer des hommes professant les opinions les plus contraires en philosophie et en religion : tels que Proudhon et Mgr Dupanloup, Pierre Leroux et le marquis de Ségur (1), et un grand nombre d'économistes et de jurisconsultes, dont il serait superflu d'énumérer les noms.

Ainsi que nous l'avons déjà fait entrevoir, l'importance hygiénique du repos hebdomadaire est un sujet tout nouveau ; à peine a-t-il été effleuré par plusieurs des auteurs qui ont traité la

(1) *Le Repos du Dimanche considéré comme loi de liberté et de salut public*, par le marquis de Ségur, conseiller d'Etat. — Paris, 1874. Cet ouvrage, bien que très-court, est selon nous, le plus beau qui ait été écrit sur l'utilité du repos du dimanche.

question au point de vue social et religieux ; toutefois, on doit signaler parmi eux M. Lefort (1), qui, par des citations et des chiffres statistiques puisés aux meilleures sources, a fait ressortir, en quelques pages bien écrites, les inconvénients physiques du travail excessif.

Nous devons ajouter, pour être complet, que la question du repos dominical a été discutée d'une façon incidente à l'Académie de Médecine de Belgique pendant quelques séances des années 1873, 1874 et 1875, à propos du Mémoire du docteur Lefebvre sur la folie paralytique (2). L'auteur y développe, dans un excellent style et avec une grande richesse d'arguments, cette idée que « les causes physiques de la folie paralytique peuvent se résumer en peu de mots : la fièvre de la vie moderne, ses ardeurs dévorantes, ses ambitions sans frein, ses douleurs. » « Quel est le remède à proposer, dit-il (3), faut-il enrayer le magnifique mouvement dont nous sommes les témoins, décourager cette noble émulation du travail qui s'est emparée des individus et des peuples, éteindre enfin tout ce joyeux bourdonnement de la ruche humaine, et prêcher aux peuples l'oïveté et la mollesse ? Non, mille fois non ! » Et l'auteur en arrive à indiquer le repos dominical comme le meilleur contrepois à cette activité dévorante du

(1) Lefort, — ouv. cit., p. 80 à 90

(2) Lefebvre, — ouv. cit.

(3) Ouv. cit., p. 94.

siècle, qui a pour conséquences l'exagération de l'individualisme et ses effets désastreux sur le système nerveux.

Les orateurs qui ont pris part à la discussion de ce Mémoire n'ont rien dit de remarquable à propos de l'influence du repos dominical considéré comme prophylactique de certaines maladies nerveuses. Il faut dire que la question était peut-être trop spéciale, ce qui a empêché qu'on entrât dans le cœur du sujet : nous le regrettons, car la discussion eût pu jeter de la lumière sur une question complètement délaissée jusqu'ici.

Il est inutile, croyons-nous, de s'arrêter aux différentes objections *d'ordre général* qu'on a l'habitude de présenter aux partisans de la bienfaisante coutume que nous avons entrepris de défendre dans l'intérêt de l'hygiène. Ces objections reposent, pour la plupart, sur des mots aussi vides que sonores, tels que liberté, sens commun, loi naturelle, raison, progrès, etc., mots qui, à notre sens, sont de simples vues de l'esprit, et dont on a le tort de faire un trop grand abus de nos jours. Cette façon de penser peut sembler paradoxale, ou tout au moins exagérée; cependant nous ne faisons qu'exprimer l'opinion de Bentham, Stuart Mill, Leplay et de plusieurs autres philosophes et économistes d'une nouvelle école, qui ont toujours répudié ces procédés peu scientifiques pour se renfermer dans le domaine des faits. C'est souvent avec ces mots assez élastiques pour se prêter à

toutes les interprétations, que les partis les plus contraires luttent à armes égales, sans pouvoir faire avancer d'un pas les questions pour lesquelles ils se passionnent.

Pour ce qui est du mot *progrès*, par exemple, que l'on emploie volontiers quand il s'agit de répudier les traditions les plus anciennes, dont on nie la salubre influence en les reléguant trop facilement dans le domaine des vieilleries, il serait facile de montrer que ce mot est loin d'avoir la portée qu'on lui attribue généralement. Nier le progrès d'une façon absolue serait nier l'évidence, surtout en ce qui concerne les sciences naturelles et physico-chimiques, mais, dans un autre ordre de choses, serait-il téméraire de constater un recul plutôt qu'un progrès? Si nous restons dans le domaine de la médecine, par exemple, nous voyons que, par suite d'une meilleure observation de l'hygiène, les épidémies sont moins fréquentes et moins meurtrières qu'autrefois, que les maladies aiguës présentent moins de dangers parce qu'on les reconnaît plus vite ou plus exactement, que la chirurgie a été transformée à l'aide d'instruments ingénieux et de procédés opératoires entièrement nouveaux; mais nous voyons, d'autre part, et c'est le point sur lequel nous voulons insister, que les affections chroniques, dont la principale cause réside dans la dégénérescence des tissus, ont pris, de nos jours, un accroissement considérable, contre lequel il est d'au-

tant plus difficile de lutter que la prophylaxie et le traitement de ces affections consistent presque entièrement dans un genre de vie qui se trouve être en complet désaccord avec les exigences de la civilisation moderne. Tout en possédant des spécifiques merveilleux contre la douleur, tels que l'opium, le chloroforme, le chloral, etc., nous n'avons encore découvert aucun remède contre la dégénérescence des tissus amenant à sa suite la dégénérescence de la race, et obligeant l'homme à subir l'invincible nécessité de la mort plus tôt que le comporte sa nature.

Parmi les progrès que l'on désire voir se réaliser dans les nombreuses questions économiques et sociales soulevées de nos jours, nous n'en voyons pas de plus important que l'amélioration et la conservation de la race humaine ; malheureusement on est obligé de convenir, avec la majorité des observateurs, que la race humaine dégénère sous plusieurs rapports et pour plusieurs causes, dont la principale consiste, selon nous, dans le mauvais emploi que nous faisons de nos forces.

Nous nous attacherons donc, ainsi que nous l'avons déjà dit, à montrer que le travail à outrance, tel qu'on le pratique dans la société contemporaine, n'a pas son fondement dans la nature. Pour atteindre ce but, nous nous servirons de la méthode expérimentale ; c'est à cette méthode que sont dues les belles et nombreuses découvertes d'une science toute nouvelle : la biologie. Nous verrons que la physiolo-

gie semble confirmer cette parole de la Bible : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front..; » indiquant ainsi le travail comme la plus grande punition qui puisse être infligée à l'homme.

Mais le médecin n'est à la hauteur de sa tâche que s'il complète ses études spéciales par la connaissance de la nature morale, qui, seule, place l'homme à la tête de la création ; nous montrerons donc qu'il n'y a pas d'hygiène physique sans hygiène morale, et que le repos hebdomadaire qui, pour Moïse, était non-seulement une mesure hygiénique, mais encore un précieux instrument de gouvernement, est encore aujourd'hui, à tous égards, une loi de salut public.

Nous étudierons les effets du repos sur l'homme tout entier, dans toutes les conditions de sa vie réelle, sans cependant abandonner notre point de vue purement physiologique et médical, et nous ferons tous nos efforts pour mettre en pratique cette pensée de Pascal, complétée et commentée si virilement par le docteur Tessier : « *L'homme n'est ni ange ni bête, il est homme ; ne soyons ni moralistes ni vétérinaires, soyons médecins.* »

En un mot nous essayerons d'éclairer la question du repos en général, et particulièrement la tradition du repos hebdomadaire, avec les lumières de la physiologie moderne.

D<sup>r</sup> CH. BREUILLARD.

---

---

ACCIDENTS

ARRIVÉS AU GLOCHER

DE L'ÉGLISE S<sup>T</sup>-LAZARE

D'AVALLON

1592. — 1601. — 1632.

---

INTRODUCTION

L'église Saint-Lazare est le plus ancien et le plus remarquable monument de notre ville. Bâtie au douzième siècle, elle présente à l'intérieur ce mélange de style roman et de style ogival qu'imprimaient à toutes leurs œuvres les artistes de cette époque de transition.

Ils l'avaient décorée d'un beau portail roman à trois baies, si richement ornementées que leurs restes mutilés font encore l'admiration des connaisseurs.

Sur la gauche de ce portail s'élevait, dit un manuscrit du temps, une belle tour à trois couronnes, surmontée d'une pyramide de seize pieds. L'histoire ne nous dit rien des causes qui, avant 1590, ont pu enlever à ce monument son aspect primitif, mais nos archives nous fournissent des documents précis sur trois terribles accidents survenus à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, et qui ont ruiné sa belle tour, détruit une grande partie de son portail, et altéré plus ou moins la solidité de l'édifice lui-même, en ébranlant plusieurs de ses voûtes.

D'abord, en 1589, le 8 mai, veille de la Pentecôte, à 8 heures du soir, le feu du ciel incendia la tour ; la charpente fut entièrement consumée, et les cloches fondues. En 1594, ce fut le petit clocher qui était au milieu de la nef qui fut frappé de la foudre. Ici pas d'incendie, mais destruction presque complète dudit clocher, et ébranlement des voûtes de la nef et surtout de la voûte qui était au-dessous.

Le jeudi 5 juillet 1601, l'église fut découverte, et la tour du portail à moitié détruite par un ouragan, qui, en moins d'un quart-d'heure, découvrit et ruina plus de cent vingt maisons, tant à Avallon qu'aux faubourgs de Cousin-la-Roche et de Cousin-le-Pont, et fit sept brèches considérables aux murailles de la ville. Enfin, le 16 janvier 1633, cette tour, dont l'intérieur avait été calciné par l'incendie de 1591, et plus ou moins bien réparée de-

puis l'ouragan de 1601, s'écroura, et, dans sa chute, entr'ouvrit les voûtes de l'entrée de l'église, entraînant avec elle une partie considérable du portail et du mur latéral, et remplissant, de ses débris, le cimetière qui était devant l'église et la rue adjacente jusqu'à la hauteur de trente pieds.

Ce fut l'année suivante, 1634, qu'on reconstruisit, suivant le goût du temps, la tour et le clocher tels que nous les voyons, et dont l'architecture, lourde et massive, contraste si fort avec le reste de l'édifice.

Mais, pour avoir une idée complète de ces tristes événements, il faut en lire le récit dans les rapports du temps, écrits sous l'impression du moment, et où la naïveté du vieux style ajoute encore à l'intérêt. Celui des accidents de 1590 et 1594, nous est fourni par une attestation dont nous allons donner le texte (1).

---

(1) Nous le devons à l'obligeance de M. Quantin, archiviste du département. Cette pièce fut demandée par les chanoines, en 1607 seulement, à l'occasion des difficultés qui s'élevèrent entre eux et la commune, probablement pour le paiement des travaux de restauration, qui, à peine terminés en 1600 (le compte porte cette date), durent être repris à nouveau à l'occasion du désastre de 1601.

## I.

## 1590-1595. — INCENDIE.

Attestation par témoin de la chute de la foudre sur l'église et la tour de Saint-Lazare d'Avallon, en 1590 et 1595.

George Filzjehan,... et Champgachot, conseiller du Roy nostre Sire au bailliage d'Auxois, siège et ressort d'Avallon.... Pardevant nous, séant au lieu ordinaire dudit siège, ont comparu et se sont présentés les... chanoines et chapitre de l'église collégiale Notre-Dame et Saint-Lazare dudit Avallon, par Me Jehan Borot, leur procureur.... De la part desquels vénérables nous a esté dict et remonstré en la présence de M<sup>e</sup> Jehan Boursault, procureur du Roy aud. siège, qu'il leur est besoing avoir attestation de ce qu'en l'année mil cinq cens quatre-vingt dix, la veille de la feste de Penthecoste, le tonnerre et feug du ciel tomba sur le clocher de la grande tour de ladite église, qui estoit couvert d'ardoise; et à ce moien fut entièrement bruslé et consommé ensemble, tout le bois et charpenterie, hauffroys et planchers de ladite tour, et quatre grosses cloches qui estoient suspendues ausdits hauffroys, toutes fondues par l'ardeur du feu. Ce qui a appourté une très-grande perte, dommage et...

ausd. vénérables, à cause de la grande haulteur, grandeur et.... clocher, et bonté desdites cloches; comme aussy de ce qu'en 1595, le tonnerre et feug du ciel tomba sur ung autre petit clocher de ladite église, fracassa et meit... une partie du bois d'icelluy, rompit des chevrons de la . . de la grande nef, et la vôte au-dessous, toute l'ardoise... mit aussy en pouldre. Ce qui a accreu grandement le dommage dudit chapitre. Pour de quoy dire et rapporter, ils nous ont produit honorables hommes, M<sup>res</sup> Pierre.... pour Sa Majesté, au grenier à sel de ce lieu et ville d'Avallon,.... Pirot, bourgeois, M<sup>es</sup> Etienne et Regné Mynard, notaires, M<sup>es</sup> Jehan Martenot et G. Curé, apothicaires, Germain Reg.... Nicolas Filzjehan, Gabriel Brudeau et Pierre Bizot, marchands, desquels ont requis le serment estre prins, et de ce qu'ilz savent du faict cy-dessus bailler acte pour servir ausdiz vénérables ce qu'il appartientra.

Inclinant à laquelle réquisition, ouy M. le procureur du Roy, nous ayans des susditz Pirot, Mynard, Curé, Regnard, Filzjehan, Brudeau et Bizot, tous présens et suffisamment eagez, prins et receu le serment aux Sainetz Evangilles de Dieu, moiennant lequel ilz ont juré, affirmé et attesté pour vérité se bien resouvenir que, en ladite année 1590, la veille de Penthecoste, le tonnerre et feug du ciel tomba sur ledit grand clocher, qui estoit des plus beaux et couvert d'ardoise. Lequel fut entièrement consumé, ensemble tout le bois et charpenterie de ladite tour.... où estoient suspendues les cloches grosses, belles et bonnes. Et lesdites cloches fondues entièrement. Et dura le feug depuis les sept heures du soir jusqu'à trois heures du matin. — Se ressouviennent aussi que, en l'année 1595, le tonnerre et feug du ciel tomba sur le

petit clocher de ladite église, lequel à ce moyen fut très-endommagé, une partie du boys transporté, toute l'ardoise et les lattes perdues; la couverture de la grande nef et vôte endommagéz; — Tous lesquels dommages et pertes recuees que ils ne pourroient estre remédié, et les choses au mesme estat qu'elles estoient au paravant ces accidentz, pour quatre ou cinq mille escus, ce qu'ils dient seavoir pour les raisons par eulx rapportées, avoir veu et estre présent lors du tonnerre et feug dont ilz ont parlé. Ce que d'habondant ils ont juré, affirmé et attesté véritable, et de leurs dires et depositions avons baillé et otroyé acte pour valoir et servir ausdiz vénérables, partout où il apartiendra, ce que de raison.

En tesmoin de quci nous avons signé le présent acte d'attestation et icelluy fait signer par le commis au greffe dudit siège, le 19<sup>e</sup> jour de septembre, l'an 1607, à sept heures du matin

Signé : Filzjehan et Boursault.

Et au dessous, Minard, avec parafes (1).

---

Les archives du département nous donnent sur les travaux de réparation qui suivirent ce désastre les indications suivantes:

1592 à 1594. — Refus par les échevins de contribuer à la réparation de cloches et clocher. (Archives d'Aval-lon).

(1) La pièce sur papier était en très-mauvais état.

1594. — Bois amenés pour être employés à la réparation du petit clocher.

1597. — La charpenterie de la grande tour marchandée à Nicolas et Philibert Godinot, charpentiers dudit lieu, pour 420 livres. — Marché fait avec Jean Dubois et Jean Jacquin, pour fonte d'une cloche de 8 milliers, et autre pesant 2 milliers.

1599. — Achat de 100 livres d'étain pour être employées à la grosse cloche. — Trente-deux livres aux fabriciens de Saint-Julien, pour une cloche destinée à la fonte de la grosse cloche.

1600. — Compte des travaux faits à la tour.

1601. — Parrain et marraine de la grosse cloche, François de la Magdelaine, marquis de Ragny, et Marguerite d'Amboise, femme d'Olivier de Chastellux (1).

(1) La cloche désignée ici sous le nom de grosse cloche n'est pas notre *grosse cloche* actuelle, qui ne fut fondue qu'en 1624, c'est probablement celle de 8 milliers.

---

## II.

## 1601. — OURAGAN.

Ce fut la même année 1601, peu de temps après l'installation des cloches dans la tour à peine restaurée, que vint fondre sur la ville et ses faubourgs l'ouragan qui fit de si terribles ravages.

L'église et ses clochers furent fortement atteints.

Les habitants, dans leur détresse, s'adressèrent à Henri IV pour qu'il leur vint en aide, en les déchargeant d'impôts. Les démarches qu'ils firent à ce sujet, la manière dont elles furent accueillies, leurs instances réitérées, nous retrouvons tout cela avec des détails pleins d'actualité dans des pièces officielles conservées dans les archives de notre ville.

La première est la supplique qu'ils adressent à la cour des États de Bourgogne, pour provoquer une enquête constatant l'étendue du désastre, et dont voici le texte :

« Supplient humblement les vénérables doyen, chanoines de l'église collégiale Saint-Lazare d'Avallon, « echevins et sindicq de ladite ville, pour tous les corps « divers, et disent : que jeudi, cinquième jour du présent

« mois de juillet, sur les deux ou trois heures après  
 « midi, il s'est levé un grand orage de foudre, tempête,  
 « sur ladite ville et fauxbourgs, que, par leur violence et  
 « impétuosité, deux clochers des églises Saint-Lazare et  
 « Saint-Pierre ont été transportés avec les cloches, cou-  
 « vertures et débris desdites églises, et, en outre, grande  
 « quantité de maisons descubertes et ruinées,..... des  
 « murailles et tours qui servent à la fermeture et garde  
 « d'icelle ville démolis et abattus, les fauxbourgs de  
 « Cousin-le-Pont et la-Roche, du tout ruinés, les hérita-  
 « ges ciréumvoisins endommagés, un grand nombre  
 « d'arbres fruitiers, tant dedans que hors ladite ville, les  
 « ungs arrachés par les racines, les aultres fracassés et  
 « rompus. Chose lamentable et déplorable à voir qu'il  
 « ne se peut s'exprimer ; outre la perte, qui est de plus  
 « de mille escus ; et pour ce que lesdicts supplians  
 « désirent rechercher et implorer l'ayde et faveur de sa  
 « Majesté, pour l'informer desdictes ruines, afin de l'é-  
 « mouvoir de pitié envers eulx, ce qu'ils ne peuvent  
 « faire *quand* les véritables descripts desdictes ruines et  
 « dommages.

« Ce considéré, il plaise à ladicte cour commettre et  
 « déléguer le bailly d'Auxois, ou son lieutenant au siège  
 « dudict Avallon. En outre, les commissaires qu'elle sau-  
 « ra adviser pour procéder à la description des choses  
 « contenues dans la présente, et fera justice. »

Suivent les signatures, MONET, Doyen,  
 et G. de CLUGNY.

En marge de la supplique :

« La cour a commis et commet le lieutenant général

du bailliage d'Auxois, siège principal à Semur, pour procéder à la visitation des ruines . et dresser procès-verbal de la visite du contenu en la présente requête.

« Fait à Dijon, en ce jour, le septième de juillet mil six cens cinq.

« BRULART. »

---

Procès-verbal de visitation

5 Juillet 1601.

« Claude de Bretagne, seigneur de Nan-soubs-Thil, conseiller du Roy et lieutenant général au bailliage d'Auxois, à tous qu'il appartiendra sçavoir faisons que, le neuvième jour du mois de juillet mil six cens et ung, en notre hôtel de Semur, y siégeant pour jugement, se sont présentés les habitants de la ville et faubourgs d'Avallon, par maistre Pierre Besson, procureur syndicq, et maistre Symon Pirot, Recepveur de ladiete ville, lesquels nous ont présenté l'arrêt de la cour, du septième du présent, donné sur leur requête, par lequel nous sommes commis pour procéder à la visitation des ruines advenues aux

églises Saint-Lazare et Saint-Pierre dudit Avallon, tours et murailles servant à la fermeture et garde de ladicte ville, maisons particulières de *l'enclos* et des fauxbourgs d'icelle, que des dommages faits ès héritages circumvoisins dudict Avalon, fracassemens, ruptures des arbres fruitiers qui étaient plantés tant au dedans du dit Avalon que hour iceluy, advenus par l'impétuosité d'un grand foudre et tempête, qui se fit sur ladicte ville jeudi dernier, cinquième du présent mois de juillet ; nous requérant de procéder incontinent à ladicte visitation, et, à cet effet, nous nous sommes transportés sur les lieux pour dresser procès-verbal de ce qui nous apparoîtra desdictes ruines afin d'en informer Sa Majesté et se pourvoir devers icelle. Suivant quoy, veu ledict arrest, nous avons dit que, conformément à iceluy, il sera par nous procédé au faict de ladicte commission, et, pour ce faire, nous sommes acheminés ès ladite ville d'Avallon, et avec nous maistre Jacques Lemulier, notre greffier, où étant arrivés ledict jour, nous avons procédé à la visitation desdites ruines et continué icelle les dix, onze et douzième jours dudict mois de juillet, que nous avons été conduits par les lieux où les dites ruines sont advenues, par maistre Georges de Cluny, juge de la prévôté dudict Avallon, Sébastien Goureau, advocat au bailliage d'Auxois, audit siège d'Avalon, Estienne le Lièvre, contrôleur au grenier à sel, Jean Borot, procureur, tous echevins dudict, Besson, procureur-syndicq, et maitre Symon Pirot, recepveur de ladicte ville.

« Procédant à laquelle visitation, il nous a apparu y avoir deux cents faîtes, tant maisons, granges, que aulcuns bastimens, non compris les églises, tours et fermetures de ladicte ville, et maisons du chapitre dudict Avalon,

qui se sont treuvées la plus grande part découvertes entièrement, d'autres ruinées de fond en comble, et le reste fort endommagé, et leurs couvertures. Les bois et thuelles brisées et cassées, qui sont encore en abondance par les rues et places publiques. Des arbres fruitiers et aultres, qui étoient implantés au dedans la ville dudict Avalon, à prendre trois maisons plus haut que la tour de l'Horloge jusqu'à la Petite-Porte et aux environs de ladicte ville ; mesmement ès fauxbourgs appelés les Cousins, entièrement ruinés, les ungs rompus, les autres, les plus puissans, arrachés ; les *septs* des vignes rompus, les che-nevières *placées* en sorte qu'il n'y a apparence d'en tirer à l'avenir aulcung fruit. Selon que lesdictes ruines sont particulièrement rapportées ci-après :

Premièrement : La Tour quarrée en forme de pavillon(1), servant de portal pour descendre aux fauxbourgs des Cousins, ayant au couvert trois grandes flamanches servant de *meurtrières*, cy-devant couvertes de thuelles, de présent découvertes entièrement, et les lattes emportées par l'impétuosité de l'orage. Iceelle tour contenant en longueur quatre toises, et en largeur trois toises et demie.

Une tour ronde appelée la tour de Bayse (2), distante de ladicte tour quarrée de sept toises et demie, à main droite sortant de ladicte ville d'Avalon, ladicte tour ci-devant couverte de thuelles, le comble de laquelle, tant en charpenterie que couverture, est entièrement emporté par l'orage, ni ayant apparence de couverture ni de la charpenterie, sinon de quelques bois qui sont brisés,

(1) La Petite-Porte.

(2) La tour de la maison habitée par M<sup>l</sup>o Chauvelot.

rompus, demeurés sur le plancher de ladite tour. Le corps de garde hors la porte, qui était couvert d'asseaume, est entièrement découvert. La barrière près ledit corps de garde arrachée, et renversée par terre.

Entre ladite tour de Bayse et une autre tour nommée la tour Pacquaut (1), le parapet de la muraille est renversé en dedans la ville, de la longueur de vingt-neuf toises, de dix pieds de hauteur, ladite muraille d'épaisseur d'un pied et demi, auquel parapet y avoit une sentinelle qui a été ruinée avec ladite muraille.

La tour Pacquaut, estant en forme de demi-rond, qui étoit couverte de thuilles est en tout le rond découverte.

La tour Aillvot (2), autrement Noblot est découverte en grande partie, le reste estant encore couvert de thuilles.

La guérite estant à l'éperon de ladite Petite Porte (3), est entièrement découverte, laquelle en apparence estoit ci-devant couverte en thuilles.

Une autre sentinelle derrière la Grange-des-Dixmes est entièrement ruinée en couverture, tant en bois, lattes que *asseaumes*.

Entre ladite guérite et celle estant derrière la maison de la Maîtrise s'est treuvé un grand pand de muraille abattu par le hault, de la longueur de dix toises.

Six pieds de hauteur des grosses murailles de la courtine.

Ladite sentinelle derrière la Maîtrise, découverte de

(1) La tour de M. Allourry.

(2) Tour qui se trouvait à la place de l'étude du Collège.

(3) Ici le rapport, qui a décrit les ravages causés sur les fortifications à droite de la Petite-Porte, décrit à partir de la même porte ceux qui se sont produits à gauche.

la thuille seulement, n'y restant que les bois et les lattes.

Entre l'église Saint-Lazare et la petite tour estant derrière le puits, il y a une bresche de six toises de long, qu'il faut reprendre de fond en comble, comme aussi recouvrir laditte tour de thuilles comme elle étoit.

La tour de l'Escharguet, estant de huit toises de rond, est à moitié découverte, le reste de la couverture étant de thuilles.

Une autre bresche, proche l'esperon de Beurdelaine, estant de longueur de sept toises, laquelle il faut reprendre par le pied. Sur laquelle muraille étoit une guérite qui a été ruinée, et dont les bois sont tous meslés avec les pierres en lesdictes ruines.

L'église de Saint-Pierre (1), première et principale paroisse dudict Avalon, composée de six voutes de long en la grande nef, et de basses voutes de mesme longueur que lesdictes grandes voutes.

Le comble qui servoit de couverture auxdictes grandes et petites voutes est entièrement fracassé tant en bois, lattes que thuilles, le tout estant pesle mesle sur lesdictes voutes, avec les pierres de taille des trois-quarts de la tour du clocher de ladicte église, et autres menues pierres de ladicte tour, qui ont tellement étonné deux desdictes grandes voutes et deux des petites qu'elles en sont ouvertes, et quelques parties du butin tombées dans l'église.

Le clocher qui estoit sur ladicte tour, faict à trois cou-

(1) Le rapport désigne à tort l'église dont il décrit les ruines. L'église Saint-Pierre, d'après ce qu'il suit, est évidemment l'église Saint-Lazare. Tout l'indique: six voutes, voutes grandes et petites, sept verrières emportées, etc.

ronnes et une pyramide au-dessus, couvert d'ardoises, le tout en hauteur de quarante-cinq pieds, au rapport de Henry Seurat, maître couvreur, icelluy clocher emporté, partie sur lesdictes voutes. Une aultre partie des bois aux environs de ladicte église, et l'ardoise transportée en divers endroits, hors ladicte ville et jusques à demy lieue, où nous a apparu sur le chemin venant en ce lieu, y avoir desdictes ardoises semées mesme au grand chemin venant du village de Chassigny audiet Avallon.

La seconde cloche qui estoit audiet clocher, estant tombée au bas du baufroy, et la petite suspendue sur un *fenestrage* en la tour qui est *ouvert* et prest à tomber, tellement qu'elles ne peuvent sonner.

La verrière du grand autel rompue en trois endroits, la verrière de l'autel Notre-Dame, deux pans emportés, et en trois autres endroits du dessus rompue, comme aussi sept autres verrières de ladicte église fort endommagées et rompues. Chacune des dictes verrières contenant *sept* toises de hauteur (1).

Le portal de ladicte église, en forme de plate-forme, couvert de plomb, icelluy enlevé par l'impétuosité de l'orage d'environ une toise.

La tour de l'Horloge, couverte d'ardoise, est découverte en quelques endroits.

Le rapport entre ensuite dans le détail des dégâts constatés dans chaque maison d'Avallon, il en cite six, trois granges et une establerie, en donnant,

(1) Le manuscrit porte sept toises; il y a évidemment erreur, au lieu de hauteur il faut lire superficie.

pour chacune d'elles, le nom du propriétaire. Cette indication, qui suffisait alors pour en préciser la position, permettait de suivre, pour ainsi dire pas à pas, la marche de l'ouragan. Aujourd'hui, ce renseignement ne nous est pour cela d'aucune utilité. Cependant si l'on remarque que la tour Malvol ou Noblot et l'esperon de Beurdelaine sont indiqués comme les points extrêmes des ravages causés sur les fortifications de chaque côté de la ville, et que, d'autre part, la première maison mentionnée est celle d'Edme Trubert, située dans la rue du Pas-Français, on voit, en jetant les yeux sur le plan de la ville que ces trois points sont sur une même ligne droite, qui serait du côté du nord la limite des ravages de l'ouragan, et permettrait d'en préciser la direction.

Sans vouloir entrer, ainsi que le fait le procès-verbal, dans le détail de chaque ruine, comme ce sont toujours à peu près les mêmes accidents, il suffira de citer ce qu'il dit de la maison du roi :

« La maison du Roy, consistant en trois corps de logis, le palais, l'auditoire et la conciergerie avec la tour des prisons, qui est fort ruinée de couverture, la plupart de la thuille et les faîtières et une partie de la latte tombée par terre. »

On doit cependant faire mention spéciale :

« D'une maison, joignant la Tour d'Horloge, appartenant

à Edme Pirot, tissier de toile, qui est du tout ruinée et renversée de la sommité jusque dans la cave, nous ayant apparu les bois et les butins meslés avec les meubles et qui ont défoncé un muid de vin qui étoit dans ladite cave. »

Les deux Cousins furent encore peut-être plus endommagés que la ville. D'après le procès-verbal, on compte, à Cousin-le-Pont, 99 corps de logis atteints par l'ouragan, parmi lesquels 37 sont complètement ruinés, et à Cousin-la-Roche, 39 plus ou moins découverts, sur lesquels 18 complètement détruits. En tout 120 bâtiments.

Outre les maisons d'habitation, granges et establieries, on trouve à Cousin-le-Pont trois moulins, vingt-deux tanneries, quatre battoirs à écorce, un foulon, une thuilerie et un four à chaux. A Cousin-la-Roche, outre les maisons d'habitations, granges et establieries, une hasle à broyer l'écorce, un moulin et une tannerie.

De plus, une maison appartenant à Jean Pirot appelée le Château, avec deux pavillons. Où se trouvait cette maison? Nous n'en voyons aucune à laquelle on puisse appliquer ce nom, ni même aucun reste qui puisse le faire soupçonner. Il en est de même de la thuilerie de Cousin-le-Pont, ainsi que du four à chaux, nous n'en voyons aucune trace qui puisse en indiquer la position. Quant aux tanneries, si nombreuses, puisqu'on en compte jusqu'à vingt-deux, cela prouve que chacun avait sa petite

exploitation, et qu'en ce temps-là ce genre d'industrie était déjà bien développé dans nos faubourgs. D'après le rapport, le nombre des moulins était, à Cousin-le-Pont, le même qu'aujourd'hui ; et comme on n'en mentionne qu'un à Cousin-la-Roche, cela porterait à faire croire que l'ouragan n'a pas dépassé la fontaine Sainte-Marthe.

Munis de cette attestation officielle de l'étendue des pertes qu'ils avaient eu à subir, les habitants d'Avallon adressèrent au roi la pièce suivante :

#### Supplique au Roi.

« Au Roi et à Messieurs du Conseil.

« SIRE,

« Les eschevins et habitans de la ville d'Avallon en vos pays de Bourgogne vous remonstrent très humblement que le cinquiesme jour de juillet dernier, sur les deux à trois heures après midy, survint en ladicte ville un vent et orage si impétueux et effroyable, qu'en moins d'un demi quart d'heure, il renversa toute la couverture de l'église Saint-Pierre, principale paroisse d'Avallon, avec le clocher d'icelle, et partie de la tour d'iceluy. Du mesme orage, les murailles de ladicte ville auroient été renversées en sept endroits, les tours en partie ruinées et toutes descubertes, et les guérites et sentinelles, toutes par terre, avec une infinité d'aucunes ruynes. Ce

qui apporte une très grande perte et dommage en ladicte ville, et ne se peuvent les ruines remettre et réparer de dix ans, par les habitans, et de sur leur revenu, leurs tailles et charges déduites, ayant encore iceulx supplians, oultre ce que dessus souffert en leur particulier de grandes ruines par desmolition et renversement de leurs maisons et bastimens, notamment des couvertures toutes rompues et emportées. Ils seront contraints, iceulx supplians, pour n'avoir, la pluspart, moien de les faire réparer, faire misérablement leur demeure en ce qui reste de leurs maisons. De quoi, informations et enquêtes auroyent esté par austerité de votre Court du Parlement dudict pays. Ce considéré, Sire, et qu'il appert de ce que dessus, par lesdictes informations et enquêtes ci jointes, il plaira à votre Majesté avoir pitié des pauvres supplians, et, afin qu'ils ayent moien de se remettre et fournir à de si grandes despenses, spécialement en ce qu'il est nécessaire pour faire réparer les murailles et fortifications de ladicte ville, afin de la maintenir sous votre obéissance, leur accorder exemption de toutes tailles, subsides et impositions pour le tems et terme de neuf ans, à commencer l'année prochaine, à la charge que les deniers qui en prouvyendront seront employés à la réparation desdictes murailles, tours, guérites, sentinelles et autres réparations aux fortifications de ladicte ville, église et clocher d'icelle, et d'autant que cela ne pourra suffire à ce que dessus, et qu'il leur est dues plus de quatre mille escus, employés aux réparations et *réparations* comme il ont fait apparoir par l'estat et comptes qu'ils ont représenté à Monsieur de Rosny, il vous plaise aussi de leur accorder la continuation de l'octroi et levée de dix sols sur chacun minot de sel vendu au grenier à sel de la ville, et pour semblable

temps de neuf années, à commencer du jour de l'expiration de leur dernier octroi, pour les employer aux effets auxquels ils sont destinés, et ils prieront Dieu pour la prospérité de votre Majesté. »

#### Réponse du Roi.

« Extrait des registres du Conseil d'Etat.

« Sur la requête présentée par les eschevins et habitants, attendu la grandeur, il lui plaise exempter de taille, pour 9 années consécutives, à partir de l'année prochaine;

« Le roi en son conseil ordonne :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos chers et bien amés les Elus des trois États, en notre pays de Bourgogne, salut. Nous, en suivant l'arrêt dont l'extrait est attaché sous notre scel, aujourd'hui donné en mon conseil, sur la requête à nous présentée par les eschevins et habitants de la ville d'Avallon, nous mandons et enjoignons que, procédant par vous aux impositions des sommes qui seront permises de lever en mes estats et pays de Bourgogne, en vertu de nos lettres patentes, vous ayez à mettre en considération et avoir égard aux pertes et dommages reçus par lesdicts supplians en leurs églises et maisons, à cause des vents et orages advenus en leur ville, au mois de juillet dernier, *a plain* mention de ladicte requête, afin qu'ils puissent avoir moien de se remettre et fournir aux grandes dépen-

ses qu'il leur convient faire pour réparer les murailles et fortifications de ladicte ville, car tel est notre bon plaisir.

« Donné à Paris, le 22 jour de septembre, l'an de grâce mil six cents un, et de notre règne le treize.

« Par le Roi, en son conseil.

« PIRET W. »

Fort de cette pièce, le sieur Boreau vient, au nom de la ville, présenter à la Cour des États la requête des habitants et l'ordonnance royale.

Suit un récépissé en ces termes :

« Récépissé donné au sieur Boreau, représentant la ville d'Avallon, de l'arrest du Roi, procès verbal, requête et autres pièces, déposées par celui-ci sur le bureau, et qui seront présentées aux Estats assemblés pour procéder au département du taillon, afin d'y pourvoir, suivant la volonté et intention de Sa Majesté, le plus au soulagement desdicts habitans que faire se pourra.

« JOLY. »

Les États, mis en demeure, répondent par une lettre dont voici la conclusion :

« Ont délibéré, qu'en procédant au département du taillon, entretenement de garnisons et autres impositions de la présente année, ils réduiront à la moitié les contributions que lesdicts habitans devroyent supporter, et

pourvoyront cy-après à leur soulagement, suivant qu'ils jugeront le dommage reçu par eux, le mériter.

« Fait en la chambre des Eslus, à Dijon, le douzième jour de febvrier mil six cents et deux.

« JOLY. »

---

Supplique des habitants d'Avallon (sans date) qui voulaient avoir assurance pour l'avenir.

« Supplient humblement les habitants de la ville d'Avallon et disent que les grandes pertes vous sont assez connues, et suivant la volonté de sa Majesté, sur les neuf années qu'ils auroient demandées d'exemption et immunités, avez commencé avoir esgard, non toutefois tel qu'en leur conscience ils estiment raisonnable de faire à l'équipollant de leurs susdictes pertes et peu de feus qui sont en leurs dictes villes, partie des habitants d'icelle ont employé tous leurs biens à faire réparer les choses gastées et aultres, en oultre aussi sont grandement endebtés et obbérés, si qui n'ont moyen de rien payer. Que contraints, lesdicts supplians recourir à vous, ad ce que votre plaisir soit, ce que dessus considérant, réduire et modérer leur imposition, que sans lesdictes pertes ils pourroient supporter un quart, un tiers au plus, et ferez justice.

## Réponse des Élus.

« Les Esleus des Etats du duché de Bourgogne et pays adjacents, sur la requête des habitants d'Avallon, et la délibération du douzième febvrier dernier, par laquelle ayant égard aux pertes, etc., ils auroient été deschargés de la moitié des cottes qui seroient sur eux imposées la présente année, nous avons délibéré que, outre la décharge accordée aux dicts habitants, par ladicte délibération, qu'en procédant au département de l'octroi, taillon et autres impositions, durant les années six cent trois, six cent quatre, nous reduisons à la moitié les cottes que lesdits habitants debvroient supporter, et ce sans tirer à conséquence.

« Faict en la Chambre des Esleus, à Dijon, le trentiesme may mil six cens deux.

« JOLY. »

---

Autre supplique.

« Supplient humblement les habitants d'Avallon et disent qu'en considération des..... vous auriez, par délibération de may dernier, trouvé raisonnable de les descharger de toutes impositions pour le triennal présent, et néantmoins ils ont été advertis que, par l'imposition délibérée par vous, Messieurs, jetées sur les villes et bourgs

fermés pour le sol pour livre, ils sont imposés comme ils auroient été par le précédent impost, de même nature ou à si peu près qu'ils ont occasion de croire que la modération et descharge, à eux justement accordées, ayt été prétermissses auxdits derniers impots qui leur serait une grande charge et périlleuse conséquence à l'advenir.

« C'est pourquoi ils vous supplient, Messieurs, sçavoir qu'en ensuyvant votre délibération du mois de mai, il vous plaira modérer leur cottes à la moitié ou aultrement pourvoir comme il vous plaira à ce qu'ils puissent jouir de la descharge à eux accordée et ferez bien et justice.

« PIROT-LELIÈVRE. »

Réponse des États mise en marge.

« Les supplians paieront entièrement la cote des impositions du subsidie des impositions du sol pour livre, sauf en cas qu'il se trouve de la surcharge, d'estre pourvu à la modération de leur cote des impositions de l'année prochaine, dict leur en estre faict diminution sur icelles.

« Fait en la Chambre desdicts, à Dijon, le vingt octobre mil six cens deux.

« JOLY. »

---

## III.

## ÉCROULEMENT ET CHUTE DU CLOCHER

14 janvier 1653.

## Rapport de Georges de Clugny.

« George de Clugny, conseiller du Roy et lieutenant au bailliage d'Avallon : Sçavoir faisons que, aujourd'hui, quatorzième jour du mois de janvier mil six cent trente-trois, heure de huit du matin, ont comparu les sieurs vénérables doyen, chanoines du chapitre de l'église collégiale Notre-Dame Saint-Lazare d'Avallon, par M. Pierre Guérin, chanoine syndicq du chapitre, assisté de Monsieur Jean Borot, procureur, par la voix duquel ils nous ont fait dire et remonter en la personne de monsieur Nicollas Seguenot, advocat du Roy audict bailliage, que, mercredi dernier, à une heure ou minuit, seroit arrivé par malheur que la Grande-Tour au-dessus de laquelle estoit basty le clocher de ladicte église seroit tombée et auroit emmené avec elle la première voûte de ladicte église, laquelle ruine auroit été si grande qu'elle auroit desmoly ladicte tour et parement de l'église jusqu'au grand portail de ladicte église, et celui qui était au-dessous de ladicte tour entièrement ruinée, et l'esca-

lier par où montait, en forme de tour ronde, toute de pierre de taille, pour la pluspart ruinée, et l'autre disloquée et disjointe, et les deux autres voûtes joignant icelle qui est tombée entièrement jusques au chœur de ladicte église, et qui auroit, en outre, causé que tout le parement en pierres de taille estant au-dessus du grand portail et de icelui joignant du costé de ladicte église Saint-Pierre jusques à hauteur que ladicte grande église *estoit* bastie après coup; et en tel estat qu'il le faut desmollir, et par le moyen des pierres de ladicte tour et tour ronde en forme d'escalier qui seraient cheutes et tombés tant dans le cimetièrre que rue, auroient desmolly deux bâtiments dépendant dudict chapitre, et jetté le pignon de l'un desdicts logis entièrement par terre avec les planchers et l'autre logis aussi ruiné, et les planchers d'en bas mis à fond tellement qu'il est nécessaire de desmollir ledict logis et jetter le reste par terre, ny ayant aucune seurthé, et parce qu'il importe de faire dresser procès-verbal desdictes ruines et autres qui ne sont, de leur congnoissance, ils nous ont requis nous transporter sur le lieu pour illec avec experts dresser procès-verbal de la visite et estat desdictes ruines, à quoi inclinant, nous nous *sommes*, avec M. Nicollas Seguenot, advocat du roy, appellé, M<sup>e</sup> Thomas Minard, notre greffier, transportés au-devant l'église Saint-Lazare dudict Avallon, où estant, avons reconnu :

La grande tour de la grande église, le clocher qui estoit basti et construit sur icelle, cheus et tombés entièrement par terre, jusqu'à la hauteur du grand portail de ladicte esglise, et d'un petit qui est à main gauche en entrant audict grand portail. Les matériaux de laquelle tour et closcher ont rempli le cimetièrre

qui est au-devant de ladicte esglise, et rompu une grande croix de pierre de taille qui estoit construite audict cimetièra, avec l'enclos de muraille séparant ledict cimetière d'avec les rues voisines, qu'avons vues aussi pleines et remplies des matériaux, tant de pierres de taille que de butin, jusqu'au devant de la conciergerie, de la haulteur de cinq ou six pieds, et dans le cimetière et rue à main gauche, de la haulteur de trente pieds, parmy lequel butin avons veu trois cloches qui estoient pendues audict clocher, qui ont été tirées à terre dans ledict cimetière par la ruine de ladicte tour, et sont sy fort engagées et remplies de pierres de taille et aultres buttins qu'on ne peut cognoistre ni juger l'estat auquel elles sont, et dans la rue qui est à main gauche, et entrant avons recongneu deux bâtimens qu'ils nous ont dit dépendre du chapitre de ladicte esglise, qu'avons veu avoir été abatus, sçavoir : le pignon de la première, du costé de la prison, entièrement ruiné, avec les planchiers des chambres haute et basse, jusque dans la cave, par le moyen des ruines et grosses pierres de taille qui sont tombées de ladicte tour et closchier, dont ladicte maison est encore pleine, en sorte qu'il n'est resté de ladicte maison que la couverture, dont une grande partie du bois et couverture est rompue, le surplus n'estant soutenu que sur les matériaux qui sont tombés de ladicte tour, laquelle couverture conviendra estansonner en décombrant lesdits mathériaux ; et pour l'autre logis, nous a aussi apparu que le pignon qui estoit basti de bois et torchis, a été enfoncé par le dessous avec le planchier de la chambre basse, jusque dans la cave ; n'estant resté du pignon que l'esguile, qui est appuyée et soutenue par les mathériaux et butin qui sont tombés de ladicte tour, dans ladicte mai-

son, et à costé de ladicte maison. Nous avons veue une petite tour qui peut avoir quatre pieds de diamètre, bastie de fond en comble de pierres de taille, servant de vis d'escaillier pour monter au closcher et voûte de ladicte esglise. Le dessus de laquelle tour a été tout emporté par la ruine du clocher, et une autre partie disloquée quasi jusqu'à la moitié, et l'un des deux engives qui soutenoient en dehors ladicte tour endommagés et chutés une partie. Ayant encore recongneu les pierres et les massoneryes qui paraissent au-dessus du grand et petit portail, et les murailles qui supportoient la grande tour, de couleur noirastre et de couleur de cendre, comme sy elles avoient passé par le feu, en sorte qu'en les maniant, elles se mettoient en poussière et en cendres, qu'il nous a dit provenir du feu du ciel qui auroit bruslé ledict closcher et tour en l'année mil cinq cens quatre-vingt et neuf, en laquelle année le bois dudict closcher brûla et fit fondre les cloches qui y estoient. De là, nous sommes acheminés en ladicte esglise, et pour entrer en icelle, sommes passés par celle dédiée à Saint-Pierre, qui est joignant et contigue, à cause que le butin et ruine de la grande tour ont bouché et occupé entièrement les portes et entrées. Où estant, nous avons recongneu la grande voûte de la nef de ladicte esglise, entièrement abattue, et les mathériaux, pierres, bois, thuilles de ladicte ruine, sont dans ladicte esglise, et bouchent les entrées et portes en dedans, en sorte que de onze ou douze degrés dont on descendait en ladicte esglise, on n'en peut voir ni découvrir aucun, d'un bout à autre, estant encore ladicte ruine et butin par-dessus les degrés de haulteur de dix ou douze pieds, lequel butin, en tombant, auroit encore rompu l'entrée d'une chapelle, à main gauche, appelée

la chapelle de Villarnout, dans laquelle il y a aussi quantité de pierres de taille, butin. Dans ladicte église, avons recongneu la voûte qui joint icelle, qui a esté ruinée, qui a esté sy fort estomée et esboulée de la cheutte, qu'elle en est entr'ouverte et fendue en quelques endroits.

Et pour congnoistre ces autres ruines qui ne paroissent à l'œil, et qui peuvent dépendre du rapport et visite des experts, et que, outre, il seroit dangereux de monter dans les voûtes et par l'escaillier qui menassoit quelques ruines, nous avons nommé pour prudhommes et experts, Edme Gougelet et Anthoine Meraut, maîtres massons; Daniel Poingt et Toussaint Grosley, maîtres charpentiers; Guérard et Phillipe Pruneau, couvreurs à Avallon, pour recongnoistre, chacun en leur mestier, les ruines.

Lesquels, mandés, s'étant présentés par devant nous et d'iceux le serment pris en tel cas requis, et après avoir visité ladicte esglise, nous ont dict, sçavoir lesdicts Edme Gougelet et Anthoine Meraut, que la tour du clocher portait d'haulteur, depuis le carreau de l'esglise jusqu'à l'entablement, cent seize pieds avec trente-trois pieds de long et trente pieds de toutes parts hors œuvre, laquelle est entièrement ruinée, à la réserve de la petite vis servant d'escaillier, qu'il faudra desmollir jusqu'à vingt pieds de terre et jetter à bas toute la massonnerie, depuis ladicte vis jusqu'au grand portail, y compris le petit portail, d'autant que ladicte massonnerie et petit portail ne vallent rien, les pierres dont ils sont bastis, brûlées et la pluspart en cendres, ce qui a causé la chute et la ruine de la tour, parce que, venant à se fondre, réduire en cendres, le haut qui était basti, a été contrainct de suivre et tomber, à quoi on ne pouvait

remédier, d'autant que ledict mal estoit au milieu de la massonerie de ladicte tour, et qu'il faudra encore jeter à bas une muraille qui est joignant le grand portail tirant sur la chapelle de Villarnout, de longueur de deux toises, comme aussi jeter à bas la première grande arcade en entrant dans l'esglise, laquelle faisoit une largeur de la tour, et soubtenoit icelle et séparoit le grand portail d'avec le petit portail, d'autant qu'icelle est toute rongée et brulée, et que la grande voûte joignant celle qui est cheutte est grandement endommagée, et la muraille qui est de travers, entr'ouverte en plusieurs endroits a en danger de tomber. Laquelle besongne, pour la mettre en réparation en l'estat qu'elle estoit auparavant, affirment ne vouloir entreprendre en ce qui est de leur art pour la somme de quatre-vingt-dix mil livres ; et lesdicts Poingt et Grosley, charpentiers, nous ont dit avoir recongneu que la charpenterie qui estoit dans le closcher étoit bonne comme ils l'ont veu auparavant, et pour la refaire et mettre en tel estat qu'il estoit auparavant, à tout fournir le bois, à la réserve du vieux bois qui pourroit servir, dix mil livres à peine y pourroient fournir, outre qu'il faut encore, sur la nef de ladicte esglise, au devant dudict grand portail, refaire tout à neuf le couvert de ladicte voûte de trente pieds en carré, qui peut couster trois cens livres, plus il faut aussi refaire le couvert de vingt-deux pieds de long et de vingt pieds de large, des basses voûtes joignant la tour et l'escalier qui auroit esté rompu par le moyen de la cheutte des pierres dudict escalier ; laquelle despense monteroit à plus de six vingt livres, et lesdits Guérard et Pruneau ont dict que, pour remettre l'esguille dudict clocher en l'estat qu'elle estoit, tant pour l'endolement, clouds, plastre, ardoises, que autres

mathériaux, et pour la façon, il faudroit pour le moing la somme de trois mil livres. Outre quoi, faut encore couvrir l'entrée de la nef qui est desmolie, ensemble sur les basses vouîtes et partie du couvert de ladite esglise, joignant les desmolitions, qui a esté endomagé, qui pourroit couster, à tout fournir, quatre mil livres.

Dont, et de quoi nous avons octroyé acte auxdits sieurs vénérables pour leur service, et à valloir ce que de raison. En témoing de quoi nous nous sommes soubsignés, avec ledict sieur Seguenot, ledict sieur Guérin, Borot, Poingt, Grosley, Gougelet et notre greffier. Les autres experts ne signent, enquis.

Ainsi signé en la minute, Gougelet, Poingt, Grosley, Guérin, de Clugny, Seguenot et Minard, greffier.

MOREAU.

---

---

# ÉTUDE LITTÉRAIRE

ET MORALE

SUR LE

JOURNAL D'UN VOLONTAIRE D'UN AN

Par M. RENÉ-VALLERY RADOT.

---

Au moment d'aborder un sujet aussi actuel et aussi controversé, nous avons éprouvé un scrupule. Ce sujet était-il de notre compétence? — Nullement à coup sûr. Était-il du moins de notre domaine? La *Société d'Études d'Avallon* s'attache surtout, il est vrai, à ce qui concerne l'Avallonnais. Mais il nous a semblé que le *Journal d'un Volontaire d'un an* n'était pas tout à fait étranger à notre pays. L'auteur est fils d'un Avallonnais distingué, qui donnait naguère une fête à la *Société d'Études*, en racontant,

ici même, la vie de M. Ragon, son ancien maître (1). Nous sommes heureux de saisir cette occasion pour lui payer la dette de notre reconnaissance. De plus, ce livre, si nous ne nous trompons, a été composé à Avallon, et plus d'un souvenir du pays et de la famille vient de temps en temps lui donner un certain goût de terroir, qui nous autorise presque à le revendiquer comme nôtre.

Aussi, avons-nous pensé que cet ouvrage, d'un intérêt si général, pouvait intéresser tout spécialement les habitants de notre ville.

Quant à discuter toutes les questions qu'il soulève, rien n'est plus loin de nos prétentions. Qu'il nous suffise de savoir qu'un autre enfant de notre pays, colonel de cavalerie, a donné son approbation la plus chaleureuse à l'œuvre que nous étudions. Nous nous bornerons, pour notre part, à un rôle plus modeste ; nous l'examinerons au point de vue *littéraire*, puis au point de vue *moral*.

## I.

Et, d'abord, c'est un *Journal*, c'est-à-dire le récit, presque jour par jour, de cette vie militaire, si nou-

(1) Voir le Bulletin de 1875. *Notice sur M. Ragon*, par M. Valéry Radot.

velle pour l'ancien élève des Jésuites de Vaugirard, hier encore étudiant en droit et secrétaire de M. Buloz à la *Revue des deux Mondes*. En entrant dans cette carrière, toute provisoire, le jeune écrivain s'est promis de la mettre à profit en vue de sa carrière définitive, qui paraît être la littérature. Son journal, comme il le dit lui-même en terminant (p. 264), « l'a encouragé, consolé, lui a fait prendre « patiemment et gaiement ses fatigues et ses corvées. « Toutes les fois qu'il lui arrivait une vive contrariété, il se disait : *Bon pour mon Journal*. » Nous pourrions dire aussi : Bon pour les lecteurs. C'est ainsi qu'il nous empêche de regretter le contre-temps fâcheux qui lui fit manquer toutes les personnes auxquelles il était recommandé, lors de sa première visite à Bourges, et qui nous vaut un des meilleurs chapitres de son livre : *Le Premier Dimanche*. Nous n'en citerons que ces deux lignes : « Heureusement « il y a la cathédrale ! Les deux tours se lèvent « comme deux bras éternellement levés pour la « prière (p. 30). »

Ce qui fait le charme de ce livre, c'est la variété, c'est l'imprévu des scènes et des épisodes qui se succèdent, dans un désordre plein d'art, et nous font, suivant le précepte du maître,

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Un exemple fera mieux sentir le contraste :

Page 71, on lit ce qui suit : « 13 avril. Ce matin,

« jour de Pâques, on me remet, à mon réveil, une  
 « lettre bordée de noir. J'ouvre d'une main trem-  
 « blante ; les lignes se brouillent sous mes yeux :  
 « ma mère m'écrit que ma grand'mère a été frappée  
 « d'une attaque d'apoplexie foudroyante, que mon  
 « père est parti précipitamment pour Avallon, mais  
 « qu'il n'arrivera que pour embrasser sa mère morte.  
 « Pauvre grand'mère, que je quittais il y a trois  
 « mois, vaillante encore, et qui me donnait rendez-  
 « vous au mois de mai 1874. Comme je me promettais  
 « de me promener avec elle, par les chauds soleils,  
 « dans le jardin si soigné, si coquet, tout embaumé  
 « de violettes ! Qu'il doit être triste aujourd'hui,  
 « ce charmant jardin, avec ses premières feuilles et  
 « ses premières fleurs ! Et vous, mon cher grand-  
 « père, vous, frappé d'un tel coup à quatre-vingt-  
 « sept ans, qu'allez-vous devenir dans cette maison  
 « vide, où pendant soixante ans vous avez été deux,  
 « où maintenant vous voilà seul.

« Dans ma chambrée déserte, j'entends les cloches  
 « de Farges sonner à toute volée. J'écoute, le cœur  
 « serré, ce gai carillon ; je pense au service funèbre  
 « qu'à cette même heure, on célèbre dans la cha-  
 « pelle de Saint-Pierre, et à la fosse ouverte dans  
 « le cimetière d'Avallon. »

Quelle émotion simple et vraie dans cette page !  
 Tournez quelques feuillets et vous lisez :

« 15 mai (1). Savez-vous ce que fait l'armée en

(1) Il faut lire 16 mai, sans doute, comme le prouve ce qui suit.

« France, en Algérie et dans les colonies, le 1<sup>er</sup> et le  
 « 16 de chaque mois? Le 1<sup>er</sup>, elle boutonne à droite,  
 « et le 16, elle boutonne à gauche. La capote et la  
 « tunique ont deux plastrons, et les deux plastrons  
 « s'usent ainsi en même temps.

« Aujourd'hui, à l'appel, pendant qu'immobile,  
 « les talons réunis, la tête droite, j'ouvrais les deux  
 « mains et donnais ce que nous appelons le coup  
 « de nageoire, le sergent Trochon s'arrête devant  
 « moi, et, les bras croisés :

« Comment, vous êtes boutonné à droite, vous,  
 « un homme de ma section? Vous ne savez donc pas  
 « que nous sommes le 16?

« Vous ne vous êtes donc pas dit ce matin : on  
 « boutonne à gauche! Mais à quoi pensez-vous  
 « donc, si vous ne pensez pas à ces choses-là? Et çà  
 « se croit des soldats, çà! »

« Le sergent Trochon en laissa tomber sa pipe.

« Vous aurez vingt-quatre heures de salle de  
 « police Caporal, conduisez-moi cet homme à la  
 « boîte.

« Le caporal me donna une capote de corvée, qui,  
 « celle-là, ne se boutonnait ni à droite, ni à gauche,  
 « car elle n'avait pas de boutons. »

C'est ainsi qu'aux scènes émouvantes et sérieuses,  
 succèdent les anecdotes piquantes, semées de traits  
 heureux et qui touchent parfois à la haute comédie.

Il faut dire aussi que le style relève singulièrement  
 ce que le sujet aurait pu offrir parfois d'aride, de

vulgaire ou de monotone. L'ouvrage tout entier est écrit avec soin, on pourrait dire avec amour. Pas une phrase démesurée, pas un mot inutile. Rien de vague ni d'à-peu près. Tout est vif et net, limpide et ciselé ; on dirait un vase de cristal, qui fait briller sa liqueur à travers ses parois diaphanes. Ce style rappelle involontairement celui d'Eugénie de Guérin, dont le *Journal* émerveilla la France entière, il y a une douzaine d'années. Nous osons prédire un succès analogue au *Journal d'un Volontaire*.

Aussi bien il en est digne, par le fond comme par la forme.

## II.

Ceci nous amène à l'examen du côté moral. Le but de l'auteur est d'inspirer de l'estime pour ce rude apprentissage de la vie militaire qu'on appelle le *Volontariat d'un an*. Il n'en dissimule ni l'uniformité, ni les fatigues, ni les minuties, — comme on a vu, — parfois incroyables. Mais il donne la raison de tout cela :

« Pensons, dit-il quelque part (p. 247), que la France a besoin de soldats. On nous fait épeler pour que nous sachions lire. »

Il a, d'ailleurs, eu le bonheur d'avoir pour chefs

des hommes d'élite, et le portrait qu'il en fait est un des plus grands attraits de son livre.

C'est d'abord le général de Fontanges, « cette  
« figure si sympathique, où, sous les délicatesses de  
« l'homme du monde, percent les mâles résolutions  
« du général, prêt à se faire tuer à la tête de sa  
« brigade (p. 34). »

Puis, le colonel Mercier de Sainte-Croix, qui,  
d'ordinaire, « sourit d'un bon sourire, » mais qui,  
dans les heures lugubres de la capitulation de Metz,  
« détournait la tête pour cacher les grosses larmes  
« tombant sur sa moustache blanche (Ib.). »

Puis le capitaine Roques, « un homme rompu au  
métier, qui n'a d'autres études en tête que les études  
militaires, d'autre parti politique que le parti de  
l'ordre, et ne connaît que le devoir (p. 79). »

Le lieutenant de Laidet, lui, cause familièrement  
« avec ses hommes, les encourage par une parole  
« bienveillante, leur répète à tout instant qu'il a  
« souffert comme eux, et que, comme lui, ils fini-  
« ront par aimer cette vie rude et saine (p. 80). »

M. Aubert, le sous-lieutenant, « est un jeune  
« homme d'une douceur, d'une amabilité char-  
« mante, qui parle au milieu d'une chambrée  
« comme s'il était dans un salon (p. 37). »

Mais la physionomie la plus accentuée de tout le  
régiment, c'est encore celle du sergent Trochon,  
avec sa rude franchise et ses jurons formidables, sa

passion pour son métier et ses fautes de français désopilantes :

« C'est moi que je vous commande, s'écrie-t-il fièrement (p. 37). »

« Vous êtes bachelier, et vous partez du pied droit ! dit-il ailleurs (p. 45). »

Ou encore : « On m'a dit, et je veux bien le croire, que vous étiez des jeunes gens intelligents. Eh bien ! prouvez-le, en manœuvrant comme des mannequins (*sic*) (p. 44). » J'en passe, et des meilleures.

Après les chefs, viennent les soldats, et surtout les *Volontaires*.

Au premier rang brillent ceux qu'on surnomme les *Chauvins*, qui trouvent tout charmant, et fredonnent sans cesse le refrain connu : *Ah ! l'bel état qu'l'état d'soldat*, qui partent gaiement à toutes les corvées, voient le bon côté dans toutes choses, et attachent au moindre détail de la vie matérielle une idée qui le relève (p. 55).

Après eux, viennent les tièdes, qu'on appelle aussi les *Couci-Couci*, qui, sans avoir une aversion très-vive pour le régiment, ont hâte de le quitter, et passent tous les soirs, comme des collégiens, une raie noire sur le jour écoulé (*Ib.*).

Puis, les fils de famille, les *Volontaires Gentils-hommes*, qui ne voient dans le volontariat qu'une corvée, et qui s'attachent à la rendre aussi douce que possible (p. 59).

Enfin, il y a le *Volontaire malgré lui*, qui, chaque

fois qu'on le tire de son sommeil ou de ses rêveries pour aller à un exercice ou à un cours, murmure entre ses dents : « Quel métier ! (p. 56). »

L'auteur ne se cache pas d'appartenir à la première de ces catégories, et il dirait volontiers, comme son lieutenant (p. 80) : « Il n'y a plus, « comme autrefois, la nation et l'armée ; il y a la « nation armée, et le volontariat peut réaliser le « rêve de tous les bons citoyens, la fusion des « classes. »

Oui, mais à la condition qu'il sera sérieusement pratiqué, comme il le fut au camp d'*Avor*, sous la direction ferme et paternelle du brave général Ducrot (1).

A la condition aussi qu'on y respectera les lois éternelles de l'humanité, et qu'on n'y laissera pas s'enraciner cette barbare coutume du duel, dont l'auteur nous cite un si terrible exemple et dont il faillit lui-même être victime. Nous sommes tout-à-fait de l'avis du chirurgien (encore une bonne figure de troupière) : « C'est bien la peine d'élever des « enfants pendant vingt ans, pour qu'ils aillent tout

(1) Une récente circulaire du ministre de la guerre donne raison à ce système ; elle insiste pour que « les engagés conditionnels ne « soient l'objet d'aucune faveur particulière, mais qu'ils se pénètrent « bien de l'idée que, placés vis-à-vis de leurs camarades dans une « position exceptionnelle, ils doivent à ceux-ci l'exemple du travail « et de la bonne conduite. »

(Circulaire du 31 octobre 1874.)

« compromettre bêtement (*sic*) en un quart-d'heure! »

Nous regrettons, en effet, que l'auteur, — chrétien pourtant, — se soit spontanément soumis à un usage qu'il déplore.

C'est la seule tache d'un livre que nous eussions peut-être désiré plus sérieux dans la forme, mais qui l'est toujours au fond. Sous une apparence légère et frivole parfois, — condition de succès apparemment par le temps qui court, — il renferme de solides enseignements, il est rempli d'observations justes et de sentiments honnêtes, et il peut contribuer, pour sa part, à la régénération de la France.

F. POULIN.

---

---

# MUSÉE D'AVALLON

---

MOUVEMENT EN 1874.

---

## MÉDAILLIER

DONS & ACQUISITIONS.

---

M. François Hennequin, maçon, rue du Rempart.

Petit bronze. *D. N. Valens pius aug.*

R. La Victoire tenant une couronne de la droite. *Securitas reipublicæ.*

Dans le champ, *Of. III. Officina tertia.*

Troisième atelier monétaire.

M. Mynard, propriétaire à Vassy-lès-Avallon.

Petit bronze de *Constantinopolis.*

Au revers du génie, armé du casque et de la cuirasse, appuyé de la main gauche sur le bouclier, tenant le *Labarum* de la droite, et voguant sur une proue de galère.

A l'exergue : P. L. G. *Positio lugdunensis.*

Deux jetons :

Je sui de laton bel.

R. *Ave Maria gratia plena.*

Et un autre plus ancien à l'écu losangé.

R. Jetton sui noume.

*Sou d'or. Valens.*

*D. N. Valens p. f. aug.*

Tête diadémée à d., manteau militaire.

R. *Victoria augg.*

Deux personnages assis, l'empereur Valentinien et l'empereur Valens. Derrière et au-dessus d'eux, est la Victoire ailée, les bras masqués par une table figurant un X, autrement dit chevalet; entre l'un et l'autre empereurs, une branche d'olivier fichée en terre.

A l'exergue : *Tr. obs.*

Cette pièce paraît être d'une certaine rareté.

De tous les catalogues du Musée, une seule collection, celle de M. Døssy, de Meaux, possédait un valens d'or avec cette mention :

*Valens.*

Deux empereurs soutenant un globe.

Il faut remonter ensuite jusqu'à l'année 1788 et à la vente de la collection d'Ennery, pour trouver une pièce qui se rapporte à la nôtre, avec de notables différences.

*Valens.*

R. *Victores Augusti.*

La Victoire volant pose une couronne sur la tête de l'un et de l'autre empereurs; à l'exergue : *Tr. ob.*

*Triens d'or.*

Tête à droite, diadème perlé.

Croix. *Lug — duno fit.*

R. Croix à deux degrés, accostée de *L. U.*

Légende : .....*atus mo.*

Cercle en grénetis, formé par une anille au-dessous de la croix.

Le sou d'or de Valens et ce triens ont été trouvés à Besançon et rapportés du cabinet d'un amateur de cette ville par M. Morache, notre compatriote.

M. François Hennequin, paveur, rue du Rempart.

G. B. *Cn. Mes. Quinct. Traj. Dec. aug.*, avec le revers :  
*Gen. illyrici.*

Le prince, debout, tient la patère et la corne d'abondance. Son règne de deux ans promettait, comme il n'est pas rare dans les proclamations de cette époque, prospérité et abondance. Le Sénat même, par adulation, avait renouvelé en sa faveur le beau titre de Trajan, et ce nouveau Trajan-Dèce, né en Pannonie, en 204, périt en 251, dans un combat contre les Goths, par suite de la trahison de son lieutenant, Gallus, qui agit envers lui comme il avait agi à l'égard de son prédécesseur, Philippe l'Arabe.

Dans une tranchée qui conduit le gaz de l'extrémité des Capucins à la maison Chatey, rue des Jardins, les ouvriers ont trouvé plusieurs pièces de monnaie :

Nerva Trajan, moyen bronze ;

Un grand bronze du même prince, entièrement fruste ;

Un jeton du *xvii<sup>e</sup>* siècle. *Mouton sui le bel ;*

Douzain de Henri IV, 1593 ;

Denier de Gaston, frère de Louis XIII, 1650.

Toutes les époques sont, pour ainsi dire, représentées dans cette simple trouvaille ; la période romaine, la fin du moyen-âge, jusqu'aux menues pièces courantes, à l'effigie de Gaston d'Orléans.

Hubert Letors disait en 1780 : « On ne peut qu'applaudir au zèle des magistrats qui ont bâti un hôpital, élevé l'Hôtel-de-Ville, établi des lanternes, percé, dans le voisinage, des routes aisées, impraticables auparavant, formé des promenades publiques. Ils ont fait ouvrir la ville, en abattant des vieilles portes, aussi obscures que massives, il n'y manque qu'une fontaine publique, souvent projetée et qui, sans doute, s'exécutera bientôt. »

Il appartenait à notre époque de réaliser ce projet ; nous possédons la fontaine tant désirée, et nos arrière-neveux pourront s'étonner, plus que M. Letors lui-même ne s'étonnait de son temps, en voyant les changements opérés par la municipalité avallonnaise, de l'année 1825, première année de mon séjour à Avallon, jusqu'en 1875.

Les eaux du ru d'Aillon, amenées à Avallon et distribuées par 16 bornes-fontaines dans tous les quartiers de la ville.

Un lavoir public élevé sur la place du Marché aux bestiaux ; ce marché est de création récente.

Des abreuvoirs à chacune des extrémités de la ville.

L'étang des Minimes desséché.

L'avenue du chemin de fer, éclairée au gaz et plantée, faisant suite à la promenade des Capucins.

120 becs de gaz tiennent lieu des quatre-vingts réverbères.

Construction d'un abattoir commun à toutes les boucheries.

Réédification de la prison.

Un presbytère spacieux remplace l'ancien.

Transformation des salles de l'Horloge en Musée avallonnais.

La flèche de l'Horloge, reconstruite.

Théâtre orné de nouveaux décors.

Collège, restauré et approprié aux besoins du moment.

Ecole communale des garçons, bâtie rue du Collège.

Ecole communale des filles, acquise dans la Grande Rue.

Le pavage de presque toutes les rues de la ville, renouvelé en pavés de granit, provenant de la rivière du Cousin.

Des trottoirs partout ; des rues mieux alignées et mieux aérées.

Des promenades bien entretenues.

Le petit Cours, augmenté de la portion du bas, qui longe la route de Lormes.

Le grand Cours, orné de la statue du Maréchal Vauban.

La place de la Halle, élargie, et un escalier de desserte sur le boulevard extérieur.

Communication établie entre les faubourgs de Cousin-la-Roche et de Cousin-le-Pont.

Chemin Cambon, reliant les routes de Lormes et de Paris.

Chemin qui suit le ruisseau de Saint-Jean, au-dessous des jardins, à l'est de la ville, etc., etc.

Oh ! jolie ville d'Avallon !

Les particuliers ont voulu rivaliser de zèle avec l'édilité, et deux nouveaux quartiers ont pris naissance ; celui de la Gare et celui du faubourg de Lyon, qui va devenir un des plus beaux de la ville.

Ajoutons à ces progrès en tout genre :

L'église de Saint-Pierre, rachetée ; Saint-Lazare, consolidé, assaini, rendu à sa forme primitive, et cela par voie de souscription ; Saint-Martin, agrandi ; l'hôpital, presque doublé ; un orphelinat de jeunes filles y est annexé ; l'école des Frères, fondée, ainsi que les écoles de la Sainte-Enfance ou salle d'asile, et celle de la Providence, si utile aux habitants des Chaumes, de Meluzien et de Chassigny.

La ville est redevable au département de l'acquisition d'un hôtel de Sous-Préfecture et de l'établissement du télégraphe électrique.

Tel est le résumé des améliorations exécutées dans la cité avallonnaise pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler.

Sept monnaies d'argent conservées depuis longues années.

Denier de la guerre sociale.

*Veturia*. Famille patricienne. Ti. Vet. (*Tiberius Veturius*). Buste de Mars, avec un casque orné d'une crinière.

R. *Roma*.

Deux soldats debout, armés chacun d'une haste, touchent avec une baguette une truie que soutient un homme à genoux.

Le revers de cette médaille représente une alliance, sans qu'on puisse préciser à quelle occasion et entre qui

elle eut lieu ; il est indubitable cependant que c'est à la famille Veturia qu'elle appartient.

(Cavedoni. H. Cohen.)

*Trajan.*

Denier en argent ; belle pièce.

L'Équité assise tient la balance d'une main et la corne d'abondance de l'autre.

*Hadrien*, id. Col nu, figure sans barbe, avec le revers de *Parthicus*, f. *divi*., *Nerva nepos*, *cos*.

Dans le champ : *Pietas*, femme debout.

Ce denier date de la première année du règne de ce prince, 117 de l'ère chrétienne.

*Gordien*, consul pour la première fois, sacrifie aux fêtes de son avènement.

*Philippe*, *Victoria aug.* Blanc de Louis XII ; point sous la 18<sup>me</sup> lettre.

Et Charles-Quint, *Moneta civitatis bisuntine.* 1542.

M. de Trébons, à son retour d'Italie.

Série en bronze des monnaies du pape Pie IX.

M. Bouché, principal clerc de M<sup>e</sup> Chrétien, notaire à Avallon.

*Mère folle*, tenant oiseau et fleur de la main droite, et de la gauche, pièces d'or qui s'échappent d'une bourse.

R. Légende indéchiffrable ; armes de la Franche-Comté. Cependant cette pièce et beaucoup d'autres semblables que nous avons trouvées, tant à Avallon que dans les environs, semblent provenir de Dijon.

On voit encore à Dijon, chez M. H. Baudot, président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, les bâtons et guidons de la Société de la *Mère folle*.

Nous possédons la batte du dernier roi de la Basoche, avec la date de 1636.

M. François Rouard, maçon.

Grand bronze d'Hadrien, trouvé lors du pavage de la rue *Carrebarreau*.

Le nom de cette rue est mal orthographié; il devrait s'écrire *Carrebarrault*. Il existait dans cette rue, au siècle dernier, une maison *franche*, appartenant aux sieurs Champion et Denesvre.

Un arrêt du Parlement de Dijon affranchit du droit de *minage* les grains qui sont vendus par les propriétaires de cette maison, tous les jours de la semaine, sans excepter les jours de foires et marchés. Cette maison avait été primitivement affranchie par Hugues II, duc de Bourgogne, en faveur de Gauterin-le-Moine; elle passa ensuite à Jacot *Barrault*, qui la possédait dans le quatorzième siècle.

C'est sans doute de cette maison, qui formait un carré, qu'est venu le nom *Carrebarrault*, que porte depuis longtemps la rue où est placée la maison qui fut à Jacot *Barrault*. *Carre, carré, de quadrivium*.

Cette maison appartenait, en 1784, à la famille Champion. Pierre Champion obtint, contre le chapitre d'Avalon, sentence au bailliage, 22 mars 1747, qui confirme la franchise et les privilèges de sa maison du *Carrebarrault*, et cette sentence a été confirmée de nouveau par arrêt du Parlement de Dijon du 9 juillet 1748.

Dans le XVI<sup>e</sup> siècle, cette maison appartenait aux Regnauldin, et Jeanne Regnauldin, veuve de Jean de Belle-source, la vendit, en 1577, à Martin Champion, suivant

acte rédigé par Regnard, notaire à Avallon, et collationné par Segault, étant aux archives de l'abbaye de St-Martin d'Autun. C'est en 1832 que la susdite maison a été vendue par la famille Champion, après une possession de près de trois cents ans.

Cette *franchise* était importante; le blé et autres céréales, qui se vendaient à la halle ou chez les particuliers, étaient redevables, au profit du chapitre de la Collégiale de St-Lazare, d'une écuelle perçue par bichet égalant quatre boisseaux, et huit écuelles formaient un boisseau; donc, le chapitre prélevait le 32<sup>e</sup> de la vente. Il a fallu presque s'insurger à diverses époques pour que les autres farineux, pois, fèves, lentilles, noix, noisettes, etc., ne fussent point assujettis à l'impôt du droit de *minage*.

M. Coindeau, terrassier.

*Alexandre Sévère*, moyen bronze, au revers de *Pontif. max.*, trouvé dans l'élargissement du chemin de Cousin-la-Roche, juin 1874.

*Pontifex* vient-il de *pontem* ou *pontes facere* ?

Assurément, au moyen âge, il y eut des confréries de pontifes ou faiseurs de ponts, mais cherchons autre part l'étymologie de ce mot en remontant aux origines de Rome. Numa établit un collège de prêtres, à la tête desquels il place le Pontife; plus tard, les attributions du grand Pontife sont augmentées, et il décide des cérémonies du culte, du choix des Vestales, des jugements à exercer sur les prêtres et les prêtresses; puis, il devient un homme politique, il règle seul les jours fastes et néfastes, c'est-à-dire des jours où il est permis

de plaider ou non, par conséquent, de reculer ou d'avancer, à son gré, le jugement de certaines affaires.

L'interprétation du calendrier, jusqu'au moment où il sera réformé par J. César, permettra au grand Pontife d'intercaler un nombre indéterminé de jours qui accroîtront ou diminueront l'année, selon les nécessités du triomphe de tel ou tel parti, de tels ou tels hommes.

Aussi, voyons-nous les plus grands noms de la République romaine, généraux ou magistrats, ambitionner ce titre de grand Pontife. Aussitôt que le pouvoir impérial fut fondé, Octave, devenu Auguste, se déclara le chef de la religion, et ne prit qu'à la mort de Lépide le titre de grand Pontife. Tibère, son successeur, se contenta de cet unique titre; d'autres princes l'imitèrent aussi, comme on le voit par la pièce de bronze qui vient d'être découverte. Enfin, pendant deux cents ans, les monnaies romaines cuivre, argent et or, reproduisirent uniformément *P. M. Pontifex maximus*, et les empereurs, à partir de cette époque, gardèrent cette qualification jusqu'à Gratien, qui la répudia à son avènement au trône, en 375.

Mais nous voici bien loin des constructeurs de ponts sur les fleuves et sur les rivières. *Pontifex*, pontife, a passé de Numa jusqu'à nous, parce que cette prononciation a paru plus douce à l'oreille, par l'introduction du son nasal, que *Potifex*, mais ce dernier mot est composé du véritable radical *pot*, qui a formé *potis*, *possum*, *potes*, *potens*, *potestas*, *potentia*, puissance; l'étymologie complète est donc *pot-esse*, *posse*, *facere*, qui signifie avoir autorité pour faire, diriger et commander les sacrifices, les cérémonies religieuses, etc. En un mot, être grand pontife, c'est être le chef de la religion, avoir

en main l'autorité, la puissance que renferme ce titre si vivement disputé de nos jours.

#### MONÉTAIRES EN BRONZE.

As de bronze trouvés dans le faubourg de Lyon et dans la cour de M. Schneit, sur l'emplacement attribué au temple de Bel, surnom d'Apollon.

Ce mot *as* présente des ramifications qui semblent également justifiées. *Aes, æs*, airain, *ærarium*, lieu où se déposait l'airain, trésor public. *Æ* s'est contracté en *a*, *as, assis, assi pondium*; l'airain ou l'as se livrait au poids. Pour distinguer l'*as* d'un lingot du même métal, on y mit l'empreinte d'un animal *pecus, pecu, pecunia, undè* et *pecunia appellata*. Plinè.

Sur les *as* que nous possédons, se voit d'un côté la figure du roi Janus, et, de l'autre, la proue du vaisseau qui avait porté Saturne en Italie. Janus bâtit, sur une colline de la rive droite du Tibre, une bourgade qui, de son nom, fut appelée Janicule.

A la monnaie de cuivre, succède la monnaie d'argent, frappée au temps des guerres puniques.

Les deniers *denarii*. *deni asses* valurent dix *as*, *denæ aræ*, dix pièces d'airain représentèrent d'abord des biges et des quadriges, *bigæ, quadrijugæ*, chars attelés de deux ou de quatre chevaux, servant au grand ou au petit triomphe; l'ovation où l'on immolait une brebis, *ovis*, et le grand triomphe, *triumphus*, où l'on immolait trois sortes d'animaux, *taurus, sus, ovis*.

Le quinaire, *quinæ ærea*, moitié du denier, valant cinq as ; sesterce, sixième partie.

Les préposés à la monnaie ne laissèrent pas longtemps subsister cet état de chose, et ils remplacèrent les victoires nationales par les hauts faits de leurs aïeux, puis, à partir des Césars, la tête des empereurs se montre seule sur les monnaies de cuivre, d'argent et d'or, qui conservent leurs anciens noms.

Dix deniers d'argent valent une pièce d'or, qui fut nommée *Solidus*, sol, sou d'or, le *Triens*, tiers de sou d'or, etc.

M. Lezeleuc, juge de paix à Poullaouën, frère de Monseigneur d'Autun, par l'entremise de M. L. Dumarcet, directeur de l'usine de Vassy.

Médaille gauloise, en bronze, trouvée à Poullaouën, moyen module.

Tête à droite, cheveux hérissés, cordon perlé, et, en avant, sigle ressemblant au poisson de mer qu'on appelle raie, entre deux points. Pièce légèrement bombée.

R. Lignes à peine tracées d'un bige, conduit par la Victoire.

Pièce rare et bien authentique.

Jean II, duc de Bretagne, obole, 1286-1303.

*Johannes dux*. Ecusson de Dreux et Bretagne.

R. Croix droite, hermine au 2<sup>e</sup> canton.

*Britannie*. *Alphonse, comte du Poitou*. 1244-1274.  
obole.

*Alfunsus comes*. Croix.

R. *Pictaviensis*.

Le Poitou avait été donné en apanage par saint Louis

à son frère Alphonse, qui mourut sans enfants, et ce comté revint à la couronne sous Philippe-le-Hardi, 1274.

Foulques III, dit Nerra ou le Noir, comte d'Anjou, 987-1040. Denier.

Croix pattée et cantonnée de deux F. Légende. *Fulco comes.*

R. *Fulco* en grand monogramme. *Urbs andecavis.*

Ce même Foulques mit à sac la ville de Saumur, puis, pour expier son crime, il entreprit le voyage de la Terre-Sainte et entra à Jérusalem, le corps nu, les épaules chargées d'un joug et criant : « Seigneur, ayez pitié du traître et parjure Foulques. »

M. Louis Peslier, orfèvre, Grande Rue.

Franc de Henri III, frappé à Toulouse, un an après la mort de ce prince, par le parti des politiques ou catholiques modérés, qui s'étaient ralliés aux protestants et reconnaissaient pour chef Henri de Navarre.

*Henricus III. D. G. Franc. et Pol. rex.* M, point sous la 5<sup>e</sup> lettre. 1590. Buste lauré à d., mais plus large de tête et la figure vieillie.

R. *Sit* etc. Croix feuillue et fleurdelisée, avec H. en cœur.

M. Laporte, directeur de l'école communale d'Avallon.

Pièce d'argent de Hong-Kong. 1867. Twenty cents. Caractères chinois.

Victoria Queen. pièce en cuivre, grand module. Half Anna. India. 1862.

Victoria Queen. La reine est représentée dans sa jeunesse, vêtue d'étoffes chinoises, et sa couronne est ornée

de deux fleurs de lis, serait-ce pour raviver le souvenir des rois d'Angleterre et de France ?

Hongs-Kong signifie île des marchands, elle fut cédée aux Anglais en 1842, par le traité de Nankin, et est située dans la baie de Canton, à peu de distance de Macao.

M. Raynaud, professeur de musique au collège d'Avallon.

Médaille commémorative. *Franciscus Petrarcha florentinus*. Portrait.

R. Souvenir des fêtes en l'honneur du 5<sup>e</sup> centenaire de Pétrarque. Avignon, 18, 19 et 20 juillet 1874.

M. Métayer de Chambourey, propriétaire à Valloux.  
*Constantinus jun. nob. c.*

R. *Providentiæ cæss.* Porte du camp, surmontée de deux tourelles, une étoile au-dessus. A l'exergue : S-T, séparés par une palme. *Statio Trevirensis*.

Cette pièce a été trouvée dans les terres de M. Métayer, situées entre la route de Girolles et la route de Paris à Avallon, le long de l'ancienne voie romaine, encore visible en cet endroit. par un renflement, et se reliant au chemin breton.

M. Bize-Charlut, place du Grand-Cours.

Petit bronze trouvé par lui, à Cisery-les-Grands-Ormes.

*D. N. Constans aug.*

R. L'empereur debout sur la galère de l'État.

Constant, troisième fils de Constantin, fut tué en 350 par Magnence, dans les Pyrénées-Orientales.

M. Simon Clère, vigneron à Givry.

Maximien, trouvé dans les vignes au-dessus de la plaine de la Bataille.

*Imp. Maximianus p. f. aug.*

Maximien, bien conservé, porte la couronne radiée, la cuirasse et l'armure de guerre; les cheveux et la barbe sont taillés en brosse.

R. *Jovi conservat. augg.* A l'exergue : XXII.

Il y avait alors, l'an 286 de l'ère chrétienne, deux Augustes, Dioclétien et Maximien Hercule, deux Césars ou héritiers présomptifs de l'empire, Constance-Chlore et Galerius.

Un étranger.

Pièce grecque de *Pæstum*, ville de Lucanie, dans la Grande Grèce; aujourd'hui Salerne, royaume de Naples.

Tête laurée de Neptune à droite.

R. Amour tenant un trident et une couronne, monté sur un dauphin allant à gauche. Jolie composition et belle conservation.

M. l'abbé Barbe, curé de Pierre-Perthuis.

*Crispus nob. cæs.*

R. *Beata tranquillitas. Vota XX.* Trouvé dans le jardin du presbytère, au pied de la tour.

Un collectionneur anonyme.

Quarante pièces romaines du Haut-Empire.

Monétaire d'Auguste. Tibère, autel de Lyon, avec la refraque *NDIA* qu'on peut interpréter, *N*, *nummus*; *DIA*, *DIAENSIS*, monnaie de *Die*, *Dea Vocontiorum*, chef-lieu d'arrondissement du département de la Drôme. Cela est d'autant plus probable que des pièces de Claude portent

en contre-marque : N P, qui signifient *nummus probatus*, monnaie approuvée, garantie.

M. de Saulcy disait dernièrement, dans une séance de la Société Française de Numismatique : « L'étude des contre-marques est très-intéressante et donnera de curieux résultats ; on peut même y trouver des noms de villes gauloises qui n'ont pas d'autres monnaies. Ainsi, sur des monnaies frappées à Lyon, on lit les deux contre-marques, VAP. CIC., c'est-à-dire, *Vapencum*, Gap, et *Colonia Julia Carpenteractæ*, Carpentras. »

Notre Tibère refrappé est donc une de ces précieuses découvertes, puisqu'elle attribue une monnaie particulière à la ville de *Die*, qui n'a jamais eu d'atelier monétaire. Nous comptons dans le médaillier cinq pièces contre-marquées ; la plus rare est assurément celle de *Die*. Sur une colonie de Nîmes, trouvée dans le jardin de M. Rochefort, pépiniériste au faubourg de Lyon, on lit : *D D, decreto decurionum*.

Un Néron, moyen bronze, est poinçonné par un carré en creux sur le cou, absolument de la même manière qu'est marquée aujourd'hui l'argenterie moderne.

Grand bronze de Caligula, au revers d'Agrippine, Drusille et Julie, ses sœurs.

*Claude, Constantiæ augusti.*

*Antonia augusta.* Vestale tenant le *simpulum*.

*Néron*, temple de Janus.

*Vespasien.*

R. La monnaie, *Æquitas augusti*.

Grand bronze de Domitien. Mars debout.

*Hadrien. Hilaritas*, deux enfants se jouent aux pieds de Sabine, leur mère, tenant une branche de palmier.

*Hadrien. Fortuna aug.*

*Antonin-le-Pieux. Salus aug.*

*Vota suscepta.*

*Marc-Aurèle.*

*Lucius verus armeniacus.*

*D. Clod. Septimius Albinus cæs.*

*Alexandre Sévère.*

*Gordien III.*

*Philippe l'Arabe, Æternitas augg.* Eléphant monté par le jeune fils de l'empereur.

Cette pièce a été frappée l'an 247 de J.-C. et l'an mille de la fondation de Rome.

11 petits bronzes de Probus.

*Victoria germanica.* A l'ex., séparées par une tresse, les lettres r, a.

*Mars Victor. Jovi Statori.*

*Comes aug. Pietas aug. Securitas perp.* A l'exer :VIXXI.  
*Securitas orbis. Temp. felicit. (Temporum felicitas).*

Quelle sécurité ! Quel temps ! Quelle félicité !

Samuel-Prosper-Justin-Napoléon de Chasseloup Laubat, né en 1805, mort en 1873. Portrait.

R. Ce monument a été érigé par souscription publique à Marennes (Char.-Inf.) le 13 septembre 1874.

Médaille en bronze donnée par M. Champy, caissier de la Marine, à Paris, par l'intermédiaire de M. Lecomte, propriétaire, près de la ruelle d'Auvergne.

Ce nom de ruelle d'Auvergne a piqué la curiosité d'un chercheur avallonnais, qui a retrouvé aux archives qu'en 1604 la ville avait fait un don d'hypocras au grand prieur d'Auvergne, venu à Avallon. L'arrivée de ce personnage,

auquel on offre du vin épicé, devait avoir quelque attache dans la ville, pour qu'on lui rendit un pareil honneur. C'était peut-être le prieur des Commanderies du Saulee et de Pontaubert. Peut-être aussi possédait-il une habitation ou un domaine sur l'emplacement désigné de nos jours par ruelle d'Auvergne. Le souvenir s'en serait perpétué jusqu'à nous, en conservant ce nom au passage qui relie la partie basse du Cours à la rue de la Maladière. L'espace occupé par la promenade et limité par la grande porte, la porte Auxerroise, l'Hôpital et la rue des Odeberts, était couvert de jardins, de clos, de chenevières successivement achetés par les échevins d'Avallon pour former la place du Cours, telle que nous la voyons. Le grand cimetière s'étendait de la porte de Dijon à la chapelle Saint-Nicolas, et c'est en vue de le rétrécir que l'édilité a concédé les terrains sur lesquels ont été construits les bâtiments du nouvel hôpital, en 1719. L'ancien hôpital Joachim ou Maison-Dieu confinait à l'église Saint-Julien, aujourd'hui place du Marché.

Deux pièces d'argent ont été trouvées :

L'une au Montmartre, par l'instituteur de Domécysur-le-Vault.

*P. Sept. Geta cæs. pont.*

*R. Vota publica.* Vestale debout.

Et rue des Jardins, dans la propriété de Madame Brunet-Paqueau.

*Imp. cæsar Vespasian. aug.*

*R. Salus publica.*



## DONS FAITS AU MUSÉE.

---

M. Jean Rosier, jardinier, à Cousin-la-Roche.

Tabatière en cuivre, provenant de son aïeul, et reproduisant, au repoussé, les principaux traits des combats de Carthagène et de Rosbach.

M. le curé de Vassy-lès-Avallon.

Plaque de bronze, représentant l'embaumement de Notre-Seigneur ; le corps est porté sur les genoux de la Vierge ; à sa droite et à sa gauche sont deux anges avec une chevelure qui rappelle, assez fidèlement, la perruque des dernières années de Louis XIV.

Légende : *Mater Pietatis*.

Stèle de Thory, haute de 39 c., large de 20 c., en pierre de l'endroit, c'est-à-dire tirée des bois de Thory.

Personnage en relief : derrière, un arceau en forme de niche ; tête nue et frisée. Manteau retenu par une agrafe sur l'épaule droite, et recouvrant le *sagum*, saie, sayon

ou espèce de blouse, telle qu'en portent encore nos campagnards morvandaux, descendant jusqu'aux genoux ; jambes nues et bien proportionnées. De la main gauche, il tient un maillet, et, de la droite, la bourse appelée *marsupium*.

Ce petit monument a été trouvé à la profondeur de deux mètres, par M. Viteau, fermier de M. de Trébons, qui aplanissait le sol pour jeter les fondations d'une maison à lui appartenant, longeant la route de Lucy-le-Bois à Thory, et en avant de l'église.

Il y a une douzaine d'années, on a rencontré, sur le terrain assez élevé qui touche à l'habitation nouvelle, plusieurs tombes en laves du pays, qui ne renfermaient, au dire des gens du voisinage et du propriétaire lui-même, que des ossements et les débris d'une épée rongée par la rouille, qu'on a de nouveau recouverts de terre.

M. Gombault, brasseur à Avallon, faubourg de Paris.

Portrait de Vauban au siège de Cambrai, dessiné par Bouchot, et gravé par Charon.

Huit cahiers, formant la ceinture de Paris ou Recueil des 48 barrières qui entourent la capitale, par J.-B. Palaiseau, 1819-1820.

Vauban, à l'âge de 43 ans, est représenté sur la porte de sa tente, tête nue, tournant le dos à la citadelle et à la ville de Cambrai, qu'on aperçoit dans un fond entouré de montagnes.

Il tient d'une main un sabre passé derrière lui, et de l'autre son mousquet. La joue droite porte l'empreinte de la blessure qu'il a reçue au siège de Douai, dix ans

auparavant. La bouche petite et le menton fendu donnent à sa physionomie une expression de douceur, -formant contraste avec les paroles de Saint-Simon, qui trouva dans les traits du Maréchal quelque chose de dur, de *féroce* même, ajoute-t-il. Il est vrai que l'œil est sévère et scrutateur, les pommettes accentuées indiquant la rudesse des enfants du Morvand. Mais il y a loin de cet aspect au terme désobligeant dont s'est servi l'annaliste français.

M. Bartholdi a bien rendu cette grave figure dans la statue qui orne la place du Grand-Cours. C'est l'attitude de la méditation, on y reconnaît l'auteur de la *Dîme royale* et de la *Statistique concernant la généralité de Vézelay*.

M. Clavey, employé au chemin de fer de Sermizelles à Avallon, a rapporté d'un voyage fait à Menton une certaine quantité d'objets provenant des grottes récemment découvertes dans cette localité, sous la direction de MM. Rivière et E. Clavey.

Ce sont des grattoirs, des poinçons, des pointes en silex, des ossements travaillés, une corne de renne ou chamois, différents coquillages.

Le tout est déposé au Musée.

M. Prot, inspecteur des écoles primaires.

Cachet en cuivre du siècle dernier. De sable, trois rats, deux et un. Deux lions pour supports.

M. Em. Brain, de Chablis.

Coquilles et spécimens des terrains de ce canton.

M. l'abbé Gally, curé de Saint-Martin.

Pierre tendre d'Irancy, sous forme de brique, 42 cent. sur 7, trouvée dans une chapelle de l'église de Saint-Léger-de-Fourcheret.

Elle porte cette inscription en quatre lignes :

P. BUSSIÈRE.  
LA MORT ME SUI  
POUR ME JETER  
DANS CE CHERNIER.

Le caveau de cette chapelle renfermait les restes mortels appartenant aux familles de Bussière et de Sainte-Maure.

Une pensée aussi triste aura été inspirée, sans doute, à une personne âgée et souffrante, qui n'envisageait plus que les derniers moments de sa vie.

Madame d'Anthès.

Marbres provenant du palais des Césars à Rome.

Morceaux de porphyre, de serpentinite et de marbre africain, découpés en forme de poires et s'ajustant entre eux pour dessiner des mosaïques.

M. L. Richard, premier adjoint de la ville d'Avallon.

Manuscrit des commencements du XVI<sup>e</sup> siècle, remarquable par ses enluminures. Ce psautier avait déjà du service lorsqu'il fut donné à Lazare Bille, par André Regnard, son affectionné camarade d'études, le 27 janvier 1597.

*Horæ datæ mihi L. Billæo ab Andrea Regnard, studiorum comite providissimo.*

Ce recueil de prières passe ensuite en d'autres mains.

On lit sur la couverture en bois des plaisanteries enfantines, qui se retrouvent sur les grammaires de nos jeunes collégiens :

« Ce présent livre appartient à Jehan Germinot, fils de Michel Germinot. Je prie celui ou celle qui le trouvera de le remettre à son maître, et je lui payerai le vin de la Fontaine-Saint-Martin.

« Signé :

« Jehan GERMINOT. »

Et plus loin : « Je payerai l'épaule de mouton chez la belle hôtesse. »

Le livre se compose d'un calendrier ; en tête de chaque mois se lit un vers latins, qui désigne le jour ou les jours dont il faut se défier :

Prima subit mortem, prosternit tertia fortem.

Tertia septembris et denus sunt mala membris.

Puis les psaumes, la liturgie, les litanies des saints, et quelques hymnes romaines.

Lazare Bille, père sans doute de notre étudiant, a rempli les fonctions de principal du Collège d'Avallon pendant quarante ans, de 1575 à 1615.

Les Regnard et les Germinot occupent, à cette époque, les fonctions les plus importantes de la cité, comme échevins ou comme receveurs des deniers communaux.

André Regnard est mort chanoine de Montréal.

On voit dans l'obituaire d'Avallon, de 1768 : 14 janvier. *Anniversarius solemnis pro Andrea Regnard, canonico ad altare ; duo canonici, ministri.*

Anniversaire solennel pour André Regnard, chanoine, au grand autel ; officiants, deux chanoines, un diacre et un sous-diacre.

Michel et Jean Germinot ne sont mentionnés dans aucun des emplois de l'édilité avallonnaise.

Ce livre d'Heures sera venu par transmission à la famille Gaudot, florissante au XVIII<sup>e</sup> siècle, et de là au x fils de M. Richard, gendre Gaudot, et lui-même avocat distingué, et ancien maire de la commune d'Avallon.

Un manuscrit in-folio, appartenant à la Bibliothèque de la ville, porte la date de 1471. Il se recommande par la richesse des majuscules coloriées, l'ampleur des caractères, les abréviations moins fréquentes et plus nettes que dans notre manuscrit, qui, d'ailleurs, est palimpseste, enfin par la grosseur du volume orné des notes du plainchant, ce qui en fait un des livres précieux du moyen-âge.

Le nom de *Regnard* et une foule de noms propres de cette terminaison en *ard*, si usitée encore aujourd'hui, invitent à rechercher l'origine de cette désinence.

Nous la voyons apparaître dès les anciens temps, et surtout dans notre localité :

Godard, prêtre, 1486; Edme Bougard, doyen, 1526 ; Jean Debard, 1546 ;

Au siècle dernier :

Brouïard, prêtre; Burgard, doyen; Menard, prêtre; Voillard, chanoine, 1768 ;

A notre époque, quoi de plus commun que cette appellation ?

Bougard, Boussard, Breuillard, Chauffard, Chopard, Collard, Gagniard, Gaspard, Gérard, Gouard, Gouillard, Guérard, Guettard, Guignard, Guyard, Linard, Minard, Paulard, Pautard, Picard, Pinard, Renard, Richard, Rouard, Testard, Tribouillard.

Un denier du roi Raoul semble mettre sur la voie.

Château-*Gaillard*, près des Andelys, y est désigné par *Castrum Walliarum forte*. Donc, Château-*Gaill-ard* est la traduction de Château fort des Gaules, et la terminaison *ard* signifiait fort, forte ; en effet, les noms bavard, brouill-ard, buv-ard, grogn-ard, pill-ard, poign-ard, soul-ard, traînard, vant-ard, présentent cette signification : grogn-ard, grogne-fort ; poign-ard, poigne forte. Le radical de certains noms propres nous échappe, la plupart ne sont souvent autres que des sobriquets, mais la terminaison est toujours le synonyme des mots fort, forte, fortement, employés comme superlatifs de supériorité.

M. E. Raynaud, professeur de musique au collège d'Avallon.

Statuette en bronze représentant Jupiter nu ; une écharpe part du bras droit, tourne les reins et se replie en double sur l'épaule gauche ; les deux mains manquent, mais le bras gauche est levé et semble s'être appuyé sur la haste ; la main droite tenait la foudre. La figure du dieu est sévère, barbue ; de longs cheveux retombent sur le col, une espèce de coiffe, formant diadème, recouvre la tête et les cheveux. Le pied droit manque également. La statuette porte huit centimètres de hauteur. Elle a été trouvée à Narbois, hameau de la commune de Saint-André-en-Morvand.

*Extant nummi veteres Jovis propugnatoris simulacrum et nomen continentes.*

*Jovis propugnatoris ædes in Palatio fuit à Domitiano constructæ.*

SUÉTONE.

Le Montmartre, ou Antiquités découvertes sur cette montagne, près d'Avallon, département de l'Yonne, en 1822, poème, par le frère Lazare, anachorète; Avallon, chez Comynet, imprimeur-libraire, 1826.

Réponse au frère Lazare, sur ses antiquités du Montmartre, par le frère Marcellin, secrétaire des Ermites, 1827. Auxerre, imprimerie de Gallot-Fournier.

M. Malot, auteur de cet opuscule, fut procureur du roi avant la Révolution, et procureur impérial sous le premier Empire, de 1811 à 1815. Il professa la rhétorique au collège d'Avallon, de 1798 à 1811 et de 1819 à 1825. Il sut se concilier, à ces deux époques, l'esprit de ses élèves, qui ont gardé bon souvenir de sa manière d'enseigner et surtout du bienveillant accueil qui accompagnait les leçons du professeur, soit dans la chaire, soit dans les excursions du voisinage; père de M. Malot, avocat distingué, et bis-aïeul de MM. Jean et G. Bouchardat; il résidait ordinairement à Pontaubert. Aux derniers moments de sa vie, ses pensées le reportaient toujours à ses promenades favorites: « O mes Iles Labarume, je ne vous reverrai donc plus! » Il ne se promenait jamais que nu-tête et un livre à la main: « Mon livre, c'est mon ami, » disait-il souvent. Lorsqu'il lisait le programme de la distribution des prix, il avait un mot aimable pour chaque enfant de la ville. A celui-ci, ses larmes de l'année dernière ont arrosé ses lauriers d'aujourd'hui; à celui-là, il sera le soutien et la consolation de sa famille. Des relations d'intimité le liaient à M. Legrand, professeur du lycée Bourbon, sous la Restauration, et d'une ancienne famille de légistes avallonnais, connu aussi par ses productions littéraires.

M. Malot s'est éteint, à un âge avancé, sur la fin de 1828.

Les Malot occupaient, à Avallon, les fonctions de directeur de l'enregistrement de père en fils ; cette famille, fort nombreuse, était alliée à presque toutes les bonnes maisons d'Avallon.

Partie tranchante d'une hachette en silex, trouvée par M. Moreau, Fr., sur le territoire d'Étaules, proche la maison du garde-barrière. Elle reposait sur le sol d'un champ nouvellement labouré. La charrue seule aura occasionné les quelques cassures qui se font remarquer sur le pourtour.

Mercure, en bronze, hauteur 12 cent.

Cette statuette a le corps nu, avec deux ailes sur le front. La main droite a été mutilée, la gauche tenait sans doute le caducée ; le dieu est représenté assis, les jambes écartées.

Il a été trouvé dans des fouilles qui eurent lieu, pendant la moisson dernière, à Blimes-Poussignol, commune de l'arrondissement de Château-Chinon, près des propriétés de M. de Sermizelles, à Quincize.

M. Jules Bouché.

Pancarte où se voit l'autographe de Bonaparte, premier consul.

Confirmation du droit d'exercer le notariat donné à Marie-Nicolas Houdaille, le 29 brumaire an XII, en exécution de la loi du 25 ventôse an XI, contenant organisation du notariat,

Le citoyen Houdaille avait été reçu en qualité de notaire, le 4 prairial an III.

Au nom du Peuple français, Bonaparte, premier consul de la République.

La République, coiffée d'un casque surmonté d'un coq, tient l'épée d'une main, et de l'autre trois couronnes.

Vu par le grand juge, ministre de la justice, REGNIER. Hugues MARET, secrétaire d'Etat, et signé BONAPARTE, de la main même du premier Consul. BALME, greffier en chef du Tribunal d'Avallon.

Décoration du *lis*, accordée aux simples gardes nationaux, en 1817.

Au nom du roi, Ch. Philippe de France, fils de France, Monsieur, comte d'Artois, colonel général des gardes nationales du royaume, etc.

Nous étant fait représenter les services de M. Guilloux, Nic., né à Avallon, département de l'Yonne, le 7 décembre 1782, garde dans la compagnie des grenadiers de la garde communale d'Avallon.

Nous avons autorisé ledit sieur Guilloux, Nic., à porter la décoration du *lis*, suspendue à un ruban blanc moiré, coupé dans le milieu d'une bande noire, tel qu'il a été déterminé par l'ordonnance royale du 2 octobre 1816, pour les gardes nationales du département de l'Yonne.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent brevet.  
Donné à Auxerre, le 23 octobre 1817.

LE M<sup>IS</sup> DE VILLEFRANCHE:

Bénitier du XVI<sup>e</sup> siècle.

Il est en bronze, à cinq pans, d'une forme évasée et orné d'une attache en cuivre avec palmettes. Cet objet devait être suspendu dans l'oratoire de quelque châtelaine de la Renaissance, puis tombé, sans doute, entre les mains de vieux domestiques, il est arrivé jusqu'à nous dans toute sa valeur première.

M. Joachim, aumônier du collège et de l'hôpital.

Autre bénitier en bronze, provenant d'une personne d'Avallon, décédée à l'hospice.

Deux anges supportent la croix, et le bénitier proprement dit est formé de la tête de Notre-Seigneur, dont la longue barbe et les longs cheveux encadrent la figure d'une façon aussi originale qu'ingénieuse.

Hauteur 14 centimètres.

M. Leclerc, avocat, Grande-Rue, près la Tour-de-l'Horloge, a donné au Musée :

1<sup>o</sup> Un marc ancien, c'est-à-dire un poids de huit onces avec les subdivisions. La boîte en cuivre est ouvragée et le fermoir est complet.

2<sup>o</sup> Hausse-col du XV<sup>e</sup> siècle en fer ciselé et ornementé, portant blason d'azur, bandé de gauche à droite, et accosté de deux croix d'argent.

Deux idoles chinoises, de la part de Mgr Delaplace, évêque de Pékin, qui aime à se rappeler le département de l'Yonne, où il est né.

Elles ont été envoyées en présent à M. Michel Gally,

curé de Saint-Martin d'Avallon, qui en a fait don au Musée.

Island. — Chemin de Vézelay aboutissant à l'église d'Island.

Anse d'amphore, mesurant 25 centimètres de longueur, et la courbure en est à peine sensible :

Deux morceaux de verre antique, polis d'un côté, dépolis de l'autre ;

Petit plat ou plutôt assiette avec pied en terre bleuâtre.

M. Fr. Moreau.

Almanach de cabinet, 1693.

---

## RENSEIGNEMENTS DIVERS

---

Il a existé dans la Forêt-au-Duc, au Gué-des-Etangs, sur le point où est établie la maison des gardes, près des Lavaults, hameau de Quarré-les-Tombes, une verrerie dont personne n'a souvenance ; le garde Brain, cherchant à aplanir un endroit hérissé de toutes sortes de débris, a mis à découvert, entre autres scories :

1° Un éclat du pot qui servait à contenir le sable, la soude, les matières solubles ;

2° Un morceau du four en partie vitrifié ;

3° Du verre fondu à l'état brut.

Ces objets ont été remis au Musée par le jeune fils du garde.

A Sully, communément appelé Soeilly, hameau de Beauvillers, sur le chemin qui mène à Saint-Brancher, se trouve une ancienne croix d'un bon style, portant au-dessous des croisillons un écusson surmonté d'une cou-

ronne de comte ; ; il représente un double ovale ; dans celui de gauche, un léopard et deux croisettes, dans celui de droite, un léopard hissant. Cette croix, par suite de l'élargissement de la route, se trouve suspendue sur le fossé et menace de tomber. Devant le piédestal s'allonge une table en granit poli, c'est la pierre sur laquelle avaient lieu les publications, la vente aux enchères, etc. Ce double blason appartient-il aux Defresne, alliés aux Davout, de Vignes ? Plusieurs membres de cette famille ont été seigneurs du lieu ; le nom de Mlle de Sully est encore connu des personnes âgées.

La sablière de Sermizelles, borne kilométrique 39, appartenant à Jean Perrin et nouvellement ouverte, avait déjà fourni quelques débris de poterie grossière bientôt égarés ; aujourd'hui, en élargissant la creusée, on a découvert d'autres fragments consistant en poteries de l'enfance de l'art, non cuites, faites à la main avec du sable et de la terre grasse qu'on rencontre sur place en différents endroits. Ce sont des pourtours de vases, percés de distance en distance par des trous propres à donner passage à une corde de chanvre ou à des brins d'osier ; un fond de pot et la partie supérieure d'un vase plus considérable. Il paraît vraisemblable qu'il y avait sur ce revers de la colline un établissement de potier à l'époque probable des VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> siècles, où les connaissances humaines étaient tombées dans la barbarie des premiers âges. Jusqu'à ce moment il n'a été retrouvé ni ossements, ni pièces de monnaie. Ce sable de rivière qui présente une couche fort épaisse, à trente mètres au-dessus de la Cure, s'emploie très-bien pour le mortier

des constructions en tout genre et revient à un prix moindre que le sable amené par les eaux de la rivière.

Au-dessus de l'abreuvoir, à gauche du cimetière d'Avallon, se trouve le chemin de desserte dont les fossés amènent l'eau dans ce réservoir aujourd'hui, empoisonné. Des terres rejetées sur la route renfermaient des débris de plâtre portant l'empreinte d'une couche assez épaisse de couleur verdâtre. Des monnaies romaines ont été trouvées fréquemment dans les environs. M. Moreau a rapporté jadis, de cet endroit, un morceau de frise en marbre blanc qui est conservé au Musée. Plusieurs sources rendaient autrefois ce passage impraticable dans la mauvaise saison. Y aurait-il eu en ce lieu assez rapproché de la voie d'Agrippa un petit monument propre à recueillir les eaux, qui sourdent abondamment, et qui eût été de plus consacré à quelque divinité du paganisme?

---

## SOUVENIRS DU VIEIL AVALLON

---

### COUSIN-LE-PONT.

On appelait chemin de Saint-Jacques le pavé qui mène à Cousin-le-Pont, et la rue qui s'appelle aujourd'hui rue du Pont-Barré n'était autre chose que l'ancien chemin de Chastellux à Avallon.

L'ermitage Saint-Jacques était situé au-dessus de la montagne des Alleux et desservait la grande Châtellenie, les Gâties et la Grange-au-Bois, tandis que la chapelle Saint-Jacques et la *Baume* ou grotte se trouvaient à deux cents mètres en aval du pont, sur le même chemin.

Il y avait, en 1486, un foulon à draps au lieu dit *la Baume*, tirant à Pontaubert. Les îles *la Baume* prendraient donc leur nom de cette grotte, de cette *Baume*, consacrée à saint-Jacques, et, plus loin se lit encore :

Vannages et rouages des moulins et batteurs du sieur Perrin, au lieu dit de Cousin-le-Pout, appelé le Moulin-du-Sauvaige, ledit batteur et l'île entre deux rivières, c'est-à-dire entre deux cours d'eau.

Au-dessus et à droite du pont actuel se voit la Taupinette, fontaine qui procurait une eau pure aux gens du voisinage, mais qui n'est plus ce qu'elle était.

Sur la route de Pontaubert, à l'extrémité de l'avenue nouvellement plantée, se trouve la croix Gagnepain, chemin qui mène à Champien-le-Haut, et à l'entrée duquel fut assassiné, en 1734, le seigneur de Jaucourt, par Guy Chartraire, seigneur de Ragny.

« Amodiation de 112 journaux de terre, revenu de la Maladière et du Collège, à Jean Gagnepain, à partir de 1664. » La Maladière était placée sur la Morlande, entre le grand chemin d'Avallon à Pontaubert et le chemin finerot d'Avallon au Vault. La chapelle a été détruite en 1754; elle mesurait cent pieds de long, et avait un clocher en bois et une flèche.

Entre la nouvelle route de Paris et le chemin d'Annéot, Croix-Sirot, où s'élevaient les signes patibulaires.

La fontaine d'Arbeau, sur le chemin qui conduisait à l'Étang-aux-Moines, aujourd'hui le cimetière et l'enclos

voisin, a été recouverte dernièrement par le trottoir qui longe la maison de Mme Bouësnel.

La fontaine du Prêche vient d'être retrouvée, maison Testot, entre les deux ruelles.

Chapelle Saint-Nicolas, nouvelle érection en 1535.

La Belle-Croix, dont il existe des restes, était placée vis-à-vis le milieu du marché aux bestiaux : Là commençait la rue des Loges, joignant la ruelle d'Auvergne, dans la direction de la Grande-Porte. Celle-ci se composait d'un massif de fortifications qui, avec le château de la Vicomté, la tour du Haut-Pan et la tour de l'Oiseau, défendaient la presqu'île d'Avallon. Un fossé s'étendait de la pointe de Château-Chiray à la porte d'Auxerre ; une partie servait d'abreuvoir, et le pont-levis fermait toute issue de ce côté, le seul qui n'eût pas de défense naturelle.

Au centre de la ville, était la Boucherie (vinée Finot), la croix des Bouchers, sur la place du Grand-Puits ; la porte de la Boucherie s'ouvrait sous l'Horloge. La Porte-Neuve ou du Petit-Cours fut percée en 1747. Le nom de Corberean était donné à l'emplacement occupé par la maison *Bonne*, au-dessous de l'habitation *de Gouvenain*.

Saint-Julien, les Sainte-Marie, les Capucins et les Minimes ont été en partie détruits. Le prieuré de Saint-Martin, le cloître, les cours et les dépendances étaient clos par une enceinte de murailles.

Route de Lyon: Péage du pont de Salce, aujourd'hui du pont de Cerce, au profit des abbesses de Marcilly.

Etang Thobi, propriété des grands parents de Sébastienne Thobi, femme de François Guigneaul (Guignot), bourgeois de Chassigny, en l'année 1543.

---

### PROCESSIONS, USAGES DIVERS, CONFRÉRIES.

Mercredi des Cendres.

Cendres distribuées sur la pénultième marche de l'escalier du grand portail de Saint-Lazare.

Dimanche des Rameaux.

Procession de Saint Lazare à l'église du faubourg Saint-Martin; station où l'on bénit et distribue les palmes.

Jour de Pâques.

Procession de Saint-Lazare à Saint-Julien, pour Georges et Pierre Filzjean, en chantant: *O Filii*.

Saint-Marc.

Procession à Saint-Julien, en passant sous le Grand-Cours. 1768.

30 avril.

Translation des reliques de Saint-Lazare, procession générale par la ville.

Rogations.

Processions sous le Grand-Cours et au dehors de la ville.

Processions du Saint-Sacrement.

Station à la chapelle Cromot, qui est dans le cimetière de l'église Saint-Julien.

2 juillet, jour de la Visitation.

Procession au monastère des filles Sainte-Marie.

26 juillet.

Procession générale par la ville, pour un vœu des citoyens, à cause de la peste.

Idem. Le 16 août.

29 septembre, jour de Saint-Michel.

Matines sonnées à une heure du matin et procession à quatre heures.

13 novembre.

Procession générale en action de grâces de la récolte des fruits de la terre.

Procession des reliques de Saint-Lazare.

Procession de la confrérie de Sainte-Anne.

Procession pour fondations pieuses, presque tous les dimanches de l'année, dans les églises seulement.

Procession de la *Saussisse*; on s'y préparait la veille, par l'abstinence.

Procession de la Délivrance. Id.

20 décembre.

Anniversaire solennel dans la chapelle des Sept-Douleurs, au collège, pour Messieurs Odebert.

Messes de fondation.

Messe coptée ou coupetée, sonnée à coups distancés, de 4 heures et demie à cinq heures du matin, pour Saint-Lazare, et à Saint-Julien, de 6 heures 1/2 à sept heures du matin, chacun jour de l'année.

Confrères du Saint-Sacrement, en 1655 ;

Nic. Préjan; Lardery; Morizot; Raudot; Caillat; Gilot; Garnier; Poulin; Houdaille; Teurreau; Nic. Drouhin.

Terrier fait par Jean Cousin, en date du 17 mars 1485 et signé par : Huguenin Rémond; Jean de Clugny; Guil. Barbier; Jean Compère, d'Annay; J. Davout, seigneur de Prey; Georges Moreau, à Thory; G. Voullant, des

Granges ; Michel Michaut, du Bouchat ; Guyod Germinot ; Germain le Reposor ; Jehannin Darcy et J. Garnier ; foulon du Chantre-Souris, sur le Cousin ; J. Prevost, au moulin de la Roiche.

Gens de métier : J. Morillon ; J. Darcy ; Mariglier ; Jean Millot ; J. Bonnard ; Jean Coettant ; Guyod Darcy ; J. Champenois ; ces trois derniers étant bouchers.

Perrin-Carillon, notaire, en 1486.

Acte d'assemblée des habitants d'Avallon, à l'occasion de l'établissement des prêtres de la Doctrine chrétienne, 1666.

Ont signé : Bernard Arthault, conseiller ; François Arthault, juge-prévot ; Jean Comynet, notaire ; Hugues Monfof, bourgeois ; Charles Gourlet, notaire ; Jean Magdelénat, marchand ; Claude Morizot, apothicaire ; André Raudot, apothicaire ; Lyard, tanneur ; Est. Germinot, tanneur ; Pierre Garnier, huissier ; Simon Dondenne, drapier ; J. Colas Crémot, grenetier ; J. Regnard, drapier ; Phil. Sergent, sellier ; Laz. Morizot, tanneur ; Cl. Borot, bourgeois ; Joseph Bertrand, drapier ; Joseph Basseporte, boulanger ; Nic. Thomas, procureur ; de Denesvre ; de la Fondrée ; Borot ; Chevalier ; Prevost de Clugny ; Normaut et Prevost.

---

Notre savant collègue d'Avallon fait part à la Société de quelques rapprochements entre le langage écrit et le

langage parlé, entre quelques mots de l'ancien français et certaines expressions restées dans le patois de la contrée.

Dans le département de l'Yonne et dans quelques autres, la syllabe *gny* termine le nom d'un grand nombre de localités. Nous savons qu'un endroit planté d'aulnes, ou autrement dit de vernes, est une aulnaie, une vernaie, ou une aulnée, une vernée; qu'un lieu où le chêne est commun, est une chênaie, une chênée, etc. Mais, dans le Morvand, dans la Côte-d'Or, l'*n* final se mouille souvent et le Morvandean dit: *demaingne* au *matingne*, pour demain au matin, *dou paingne* et *dou vaingne*, pour du pain et du vin. Ainsi le chêne, chesne ou chaisne s'est dit et se dit du châgne, du chaïgne. La vergnée, la châgnée, c'est l'endroit où le verne domine, où le chêne l'emporte sur les autres essences. Or, dans l'Avallonnais, dans l'Auxois, l'é dégné, comme l'é terminal de beaucoup de mots se prononce en patois *i*; on dit la *poignie* (poignée); la *châgnie* (châgnée, chênaie); la plessie (plessée, haie formée de branches entrelacées), etc. Partant de cette donnée, qui paraît sûre, la terminaison *gny* signifie dans notre pays, *le lieu du, de la, des*.

La valeur de la terminaison *gny* admise, il restera toujours à trouver la valeur des radicaux, et c'est alors que le langage des premiers habitants du sol doit fournir des données aussi sûres qu'ingénieuses, car nos villages ne remontent pas tous aux Celtes, tant s'en faut. Essayons pour deux ou trois de notre voisinage.

### SAUVIGNY.

Que peut bien signifier *Sauvigny* ?

*Sauvigny* doit avoir son origine dans *Salvia*, mot de

basse latinité, désignant des bois, des broussailles, des endroits de pacage, et comme *sal* s'est prononcé *sau*, d'après une règle générale, *Sauvigny* a été le lieu du bois, des broussailles. (C. f. Saint-Jean de *Sauves*, la *Sauve*, la *Sauvin*). Puis, comme d'autres habitations se sont élevées à peu de distance, dans les mêmes conditions, des surnoms ont été nécessaires et, c'est ainsi que s'est formé une sorte de pléonasmе, *Sauvigny-le-Bois*, auprès duquel il restait un bois plein, par opposition à *Sauvigny-le-Beuréal*, où tout le terrain a été défriché, ce qui s'applique aussi à *Savigny*.

#### MAGNY.

Meix, Mée dans le Nord; Mas dans le Midi; c'était la maison de peu d'importance, le logement du serf, du colon, le bâtiment agricole, le hangar couvert de chaume ou de genêt. Pour qui entend parler les gens de la contrée, le Mée s'est dit le Mégne, qu'on trouve encore écrit : *Meigny, Maigny, Magny*.

#### VAULT-DE-LUGNY.

Le Vault-de-Lugny et le Vault-de-Jaucourt appartenaient à deux familles puissantes du xv<sup>e</sup> siècle; elles étaient séparées par le pont, situé à l'entrée du village; à droite, le Val-d'Oigny, de Lugny; à gauche, les de Jaucourt. C'était simplement le vau, le val, la vallée, mais l'état d'anarchie dans lequel on vivait, avait nécessité l'édification d'un mur d'enceinte, d'où le Vault, *vallatum*, endroit fortifié. Il en fut de même de Blannay, Girolles, Sermizelles, dont on voit encore les restes de fortifications.

## CHARBONNIÈRES.

La terminaison *ière* correspond à *l'endroit de, à l'endroit d'où*.

Charbonn-ière, cressonn-ière, sablonn-ière, houblonn-ière, houill-ière, équivalent à l'endroit d'où l'on tire, d'où l'on extrait du charbon, de la houille, du sablon, etc.

## MORELANDE, ISLAND, MORVAND.

Nous avons, à Avallon, un lieu de promenade, bien connu, même des étrangers à la ville, c'est la *Morelande* (*More land-e*, avec la prononciation française), terrain élevé, montueux, accidenté. Si un terme de la langue anglaise ou saxonne s'est implanté dans le pays, il n'y aurait rien d'impossible à ce que, dans le voisinage, une dénomination de même nature eût persisté. Or, *Island* n'est autre chose que *highland*, les lettres de *gh*, intermédiaires, ne produisant qu'une sorte d'aspiration.

Comme *Moreland*, *highland* sont des mots anglais composés de *high* et de *land* et signifient pays haut, pays élevé, pays de montagnes, pourquoi notre vieux *Morvan* lui-même n'aurait-il pas pris le nom de *Morven*, la célèbre montagne d'Écosse ?

## BARDIN.

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
Liste des Membres de la Société.....	V
— Membres du Bureau.....	XI
Physiologie du Repos, par M. le docteur Breuillard.....	1
Accidents arrivés au clocher de l'église Saint Lazare d'Avallon, par M. François Moreau.....	22
Etude littéraire et morale sur le « Journal d'un Volontaire d'un An, » de M. Vallery Radot, par M. Frédéric Poulin.....	63
Musée d'Avallon, par M. Bardin.	
Mouvement du Médailleur en 1874.....	63
Dons faits au Musée.....	81
Renseignements divers.....	95
Souvenirs du vicil Avallon.....	96